

Le 23 septembre 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

de la Ville de Saint-Malo

- Adoption du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).
- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).
- Liste des avenants et marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal
Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 1 - Budget supplémentaire 2026 - Décision modificative n° 1

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci, Monsieur BELLOIR. C'est ce qu'on s'est dit le 15 juin en commission, je ne suis pas sûr qu'on ait d'ailleurs le compte rendu de la commission.

On va s'abstenir pour les raisons que je vous avais déjà données lors de la commission. On avait demandé un éclaircissement sur une ligne de 100 000 €. C'était la fameuse ligne de Patrick FITZNER, 100 000 €, ce n'est pas rien.

J'avais demandé également sur les rubriques Associations, parce qu'on est proche des associations, au moins au niveau de notre liste, les listes de l'opposition et votre liste également. Il y a une différenciation des subventions entre les prestations en nature et puis la prestation financière. Il me semble qu'il y a des erreurs.

Moi, je suis prêt à voir au moins, parce que j'ai discuté avec pas mal de présidents d'associations et on n'arrive pas à retrouver nos petits.

M. Gilles LURTON :

Nicolas, tu veux répondre ?

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, merci. Monsieur LE NORMAND, vous faites bien de rappeler ces deux points. Moi, je dois vous dire que le compte-rendu de la commission a bien été diffusé. Il est dans les KBOX et que sur ces deux points, vous avez les réponses qui figurent dans le compte-rendu de la commission des finances. A la fois sur la ligne des 100 000 €, les précisions sont apportées dans ce compte rendu. Et deuxièmement, sur la question que vous avez posé des associations, vous l'avez posée en commission et je vous rappelle ma réponse : ce n'est pas vous qui avez proposé de me voir, c'est moi, dans ma réponse à la commission qui vous ai proposé de vous voir avec la commission des finances pour justement étudier les lignes des subventions auxquelles vous faites référence et pour lesquelles vous considérez qu'il y a des erreurs.

Je vous ai dit que nous étions tout à fait prêts à vous recevoir au cours de l'été pour voir ensemble, justement, les éléments qui vous posent difficultés. Donc, je vous renouvelle ce que je vous ai dit. Faites-nous parvenir les demandes précises sur les associations et on vous recevra avec la direction des finances pour essayer de vous apporter toutes les explications utiles.

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, merci, Monsieur BELLOIR pour ces explications. Peut-être que si vous pouvez nous faire aussi, puisqu'on parlait des associations, un peu la somme de tout ce qui concerne les avantages en nature et tout ce qui concerne les subventions classiques, cela nous aiderait puisque les tableaux sont assez longs. Je ne pense pas avoir vu la somme, mais il faudrait que je revienne sur les anciens documents du conseil municipal. Mais si vous pouviez nous le rappeler, ce serait intéressant.

M. Gilles LURTON :

Nicolas, si c'est possible.

M. Nicolas BELLOIR :

De toute façon, il s'agit d'une addition, donc on doit être capable de la faire puisque pour chaque association, on a le détail de la subvention qui est versée et son équivalent en apport en nature. On va faire l'addition et on vous apportera les éléments de réponse. Il n'y a pas de difficulté.

M. Gilles LURTON :

Merci, Monsieur GUILLARD demande la parole.

M. Alain GUILLARD :

Oui, je lisais une modification du montant du PUP concernant Boulevard Kennedy en éclairage ou en électrification lié au projet des Nielles. Est-ce que c'est un montant de ce qui va revenir à la collectivité ou ce que cela appelle une révision de la convention avec le propriétaire du terrain, puisqu'en fait, il y a une convention tripartite entre l'agglomération, la Ville et le groupe RAULIC Investissement ou autres d'ailleurs ?
Je n'ai pas besoin de la réponse tout de suite, on verra.

M. Gilles LURTON :

Nicolas, si tu veux mais je n'ai pas la réponse.

M. Nicolas BELLOIR :

Là comme ça, je n'ai pas la réponse. Il faut qu'on regarde les incidences sur les conventions, mais là aussi on pourra vous donner les éléments parce qu'on n'est pas seuls effectivement, puisque la convention est tripartite.

M. Gilles LURTON :

Oui, allez-y.

M. Alain GUILLARD :

J'avais une deuxième question, la totalité des reprises de contrats de maintenance suite à l'abandon de Kendalia. Cela représente la totalité des reprises de ces obligations ou c'est partiel ? Parce que de mémoire, la somme qui lui était versée chaque année était assez considérable par rapport à ça.

M. Gilles LURTON :

Oui, Nicolas.

M. Nicolas BELLOIR :

On ne parle que des éléments liés à la maintenance que lui devait assumer et comme on a dénoncé le contrat, effectivement la collectivité se substitue et cela, c'est l'impact lié à la maintenance. Après, effectivement, c'était un bail emphytéotique et donc ce qui était versé annuellement dans le cadre du remboursement, ce qui est pratiquement comme un établissement bancaire d'ailleurs, vous pouvez vous rapporter à la délibération sur la gestion de la trésorerie annuelle qu'on a présentée lors du dernier conseil municipal et l'établissement Kendalia, qui n'est pas un établissement bancaire, je crois qu'il y avait un petit peu moins de 9 millions d'euros encore à lui verser. C'est évidemment tout l'enjeu de cette rupture aujourd'hui. Nous, c'est suspendu, mais évidemment, nous sommes engagés dans une phase contentieuse qui va prendre un petit peu de temps.
Les effets que vous avez là, c'est bien les effets sur la maintenance pour que la collectivité se substitue à Kendalia pour ne pas obérer le bon fonctionnement du Palais du Grand Large.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Je reviens sur ce que vous venez de me dire. J'ai reçu votre compte rendu hier à 15 h 31, donc je n'ai pas eu le temps de le voir. Et d'une façon générale, on a toujours eu des comptes rendus un peu tardivement, voire même des ordres du jour un peu tardivement. Je vous l'avais dit, mais je pense qu'on peut toujours s'améliorer. Je crois que le mieux, Monsieur BELLOIR dans ce point-là précisément, vous m'envoyer un mail en disant on se voit, on ne va pas jouer au chat et à la souris.

M. Gilles LURTON :

Nicola BELLOIR vous enverra un mail vous proposant de vous voir à l'heure qui vous conviendra.

M. Bruno LE NORMAND :

Pas du tout, c'est moi qui vais lui envoyer un mail. Je vais donner mes créneaux à Monsieur BELLOIR. Non, mais ce n'est quand même pas très respectueux.

M. Gilles LURTON :

En principe les ordres du jour du conseil municipal, vous les avez dans les délais légaux.

M. Bruno LE NORMAND :

Oui, mais je l'ai déjà dit, attendez, la V3, je l'ai eu à 16 h 22 pour une réunion de 18 h, je parle de la commission.

M. Gilles LURTON :

La commission, c'est différent.

M. Bruno LE NORMAND :

Autrement sur l'ordre du jour, il n'y a pas de problème.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 2 - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement - Exercice 2026 - DM1

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 3 - Désignation des représentants de la Ville à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 4 - Chaufferies bois du groupe scolaire de Courtoisville et du Pôle Surcouf (Maison des Associations) - Demande de subvention à la Région Bretagne

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LE BECHEC, vous avez la parole.

Mme Carole LE BECHEC :

Je voulais simplement signaler le départ de Madame Emilie DUTHION puisqu'elle travaille dans ce secteur professionnel et elle s'est adressée au déontologue et elle vous a adressé aussi un courrier pour essayer de clarifier tout cela du mieux possible.

M. Gilles LURTON :

Tout à fait, très bien. Nous notons en compte-rendu que Madame DUTHION qui n'est pas là, mais son pouvoir se déporte.

S'il n'y a pas d'autres questions ? Oui, Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Est-ce qu'on pourra avoir un bilan des économies qui seront faites ?

M. Gilles LURTON :

Tout à fait.

Mme Thidalack ABHAY :

C'est justement voir ces investissements et le retour sur investissement.

M. Gilles LURTON :

Alors il faut d'abord que les investissements soient mis en place.

Mme Thidalack ABHAY :

Absolument.

M. Gilles LURTON :

Tout cela est mesuré très précisément. Je dois dire que le schéma directeur immobilier que nous avons réalisé pendant ces dernières années est un outil extrêmement précieux pour mesurer, bâtiment par bâtiment, l'ensemble des consommations et les évolutions de ses consommations.

Oui, bien sûr, vous aurez tous les bilans de ce type d'installation.

Mme Thidalack ABHAY :

Il serait intéressant d'avoir aussi le bilan des émissions de CO2 qui seront évités, en fait, c'est pour ça. Merci.

M. Gilles LURTON :

C'est peut-être moins facile à faire mais si on peut le faire, nous le ferons. Voilà. Merci.

Mme Thidalack ABHAY :

Je pense qu'on peut le faire.

M. Gilles LURTON :

Si on peut le faire, nous le ferons.

Mme Thidalack ABHAY :

Merci.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 5 - Musée Maritime - Travaux de reconnaissance géothermique : sonde pilote et test de réponse thermique - Demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du Fonds Chaleur - Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci. Bien sûr, nous voterons pour. Cependant, quelques petites précisions parce que sur ces travaux, nous avons déjà délibéré alors que le chantier avait déjà été en partie effectué. C'était ce que nous avait dit Monsieur Nicolas BELLOIR le 5 juin en conseil municipal. Vous aviez dit, Monsieur BELLOIR, que la foreuse avait déjà exécuté les travaux. Voilà, c'est un étonnement. Deuxième étonnement, nous avons délibéré aussi pour la mission de maîtrise d'œuvre en géothermie du musée maritime. Et troisième étonnement, c'est que ce chantier n'a pas encore ce que l'on sait, mais on ne sait certainement pas tout, n'a pas encore de permis de construire, Il y a un permis de démolition, mais sur ce chantier, est-ce qu'il y a un permis de construire à l'heure actuelle ?

M. Gilles LURTON :

Alors Nicolas, sur la réponse du 5 juin.

M. Nicolas BELLOIR :

Au précédent conseil municipal, on a déjà effectivement fait une demande auprès de la Région, on a déjà délibéré. Là, c'est une autre demande. Je vous avais indiqué effectivement que, la veille du conseil municipal ou l'avant-veille, le forage avait été réalisé, qu'on n'avait pas les résultats. L'objet de cette deuxième délibération, on est dans une pré-étude de faisabilité. Justement, on essaye de voir et de mesurer la capacité géothermique sur ce site-là pour l'envisager et c'est l'objet de ces demandes de subventions auprès de la Région Bretagne.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

C'est sur la séquence, c'est-à-dire qu'on délibère sur des choses qui ont déjà été effectuées, c'est tout simplement ça.

M. Gilles LURTON :

Pas tout à fait. C'est les choses sur lesquelles on travaille.

Mme Carole LE BECHEC :

Puisqu'il y avait la foreuse qui a déjà opéré et puis sur la question sur le permis de construire, si vous pouviez me répondre.

M. Gilles LURTON :

Monsieur BOURRIGAUD sur le permis de construire.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Bonsoir à tous. Nous n'avons pas le permis de construire, on l'aura dans quelques mois.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 6 - Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2023-2028-Construction d'une salle de gymnastique au cœur du complexe sportif Duguay Trouin

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci, tout à fait, la politique du Département d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du Contrat départemental de solidarité territoriale, a une politique un petit peu en échelon : Il y a une demande de subvention générale d'abord, et certains projets dans le département peuvent être éligible à une bonification quand ils présentent des caractères particulièrement vertueux comme Madame BURBAN KERNANE vient de le dire.

Nous avons donc été défendre ces dossiers auprès des élus du Département et nous avons été retenus positivement pour la bonification, ce qui fait quand même une belle subvention du département. Il faut savoir le reconnaître.

Il faut qu'on formalise la demande de subvention par une délibération en plus de ce qui est passé au contrat départemental de solidarité territoriale, c'est l'objet de cette délibération.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 7 - Demande d'une subvention au Département - Dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 pour le dispositif "Micro Folies"

Madame Cécile BURBAN KERNANE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dispositif extrêmement intéressant pour les jeunes qui fréquentent de plus en plus nombreux le centre Salvador Allende ? Oui, Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Est-ce qu'on a une prévision du nombre de jeunes qui seraient touchés par cette mise en place sur le projet ?

M. Gilles LURTON :

Je n'ai pas la prévision comme ça, mais peut être que Monsieur KINIE l'a.

M. Abel KINIE :

Merci Madame ABHAY pour votre question. Le pôle jeunesse accueille énormément de jeunes, donc l'idée de la « Micro-Folies », c'est vraiment d'amener les établissements scolaires également pour les lycées et les collèges. Si vous faites le compte, il y aura un certain nombre de jeunes, beaucoup quand même à y passer. Mais, c'est 3 000 passages qu'on a au pôle jeunesse en temps normal sur une année.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 8 - Fonds Vert 2026 - Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments - Demande de subvention - Ecole élémentaire de Rocabey

Madame Céline ROCHE rapporte la délibération et Madame Caroline DESQUESSES présente un diaporama sur la réhabilitation de l'école élémentaire de Rocabey.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci pour ces informations Madame DESQUESSES. Est-ce que cette école de Rocabey a fait aussi l'objet ou fera l'objet aussi de la désimperméabilisation de la cour ? C'est ma première question. La deuxième question c'est cette isolation thermique par l'extérieur, est ce que vous pouvez nous préciser les matériaux qui sont employés ? Est-ce que c'est de la fibre de bois ?

Qu'est-ce que c'est comme matériaux ? Parce que on voit qu'il y a des matériaux beaucoup plus sains et beaucoup plus performants, avec notamment un déphasage plus intéressant parce que qu'il faut des investissements comme ça, c'est pour du long terme, sur la qualité des matériaux. Juste aussi vous dire que, et nous le savons tous, il faut vraiment profiter de ce fond vert tant qu'il existe encore puisqu'il a énormément diminué puisque le gouvernement a décidé de passer de quasiment 3 milliards à 700 ou 800 millions d'euros.

M. Gilles LURTON :

800 cent mille euros.

Mme Carole LE BECHEC :

Il faut y aller à fond et surtout pour nos établissements scolaires qui en ont bien besoin.

M. Gilles LURTON :

Tout à fait. Mme LE BECHEC deux questions deux réponses, mais on peut partager les réponses, si vous voulez.

Mme Caroline DESQUESES :

Concernant la désimperméabilisation de l'école du site, pour le moment ce n'est pas le moment, mais bien évidemment c'est un projet pour toutes les écoles de la Ville de Saint-Malo.

Pour ce faire, il y a une concertation qui est importante avec les équipes éducatives et notamment avec les parents d'élèves et les enfants, puisque c'est très important de les intégrer à ces projets. Donc, on le fait au fur et à mesure. Comme vous le savez, actuellement, c'est l'école de La Gentillerie où nous avons finalisé les derniers ateliers justement cette semaine, jeudi soir. On va le faire au fur et à mesure, sachant que les budgets sont conséquents, de l'ordre de à peu près entre 250 et 262 000 €. Mais bien évidemment, au regard de l'actualité, c'est quelque chose qu'on a à cœur de mettre en place tout à fait.

Pour ce qui concerne l'isolation extérieure, c'est un isolant extérieur ITE, je vous avoue que je ne maîtrise pas les termes techniques, je n'ai pas eu toutes ces informations. Je vous avoue que je n'ai pas les éléments techniques, mais on pourra bien évidemment vous les fournir sans aucun problème.

M. Gilles LURTON :

Monsieur BELLOIR va compléter.

M. Nicolas BELLOIR :

Oui, on est sûr effectivement une isolation extérieure. On a plusieurs types de matériaux, ils sont tous biosourcés, je ne peux pas vous les citer précisément, mais ce sont tous des matériaux biosourcés. On vous apportera par écrit les éléments. Mais le plus important c'est de savoir qu'ils sont biosourcés. On est en termes de chauffage sur une pompe à chaleur hybride, majoritairement de géothermie et en complément du gaz uniquement en complément. C'est une chaudière hybride.

On vous apportera toutes les précisions techniques, tous les éléments que vous souhaitez sur le type de matériaux utilisés dans le cadre de cette rénovation.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 9 - Groupement de commandes permanent entre le CCAS de Saint-Malo et la Ville de Saint-Malo - Adoption d'une convention de groupement

Madame Céline ROCHE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur DREANO-DELALE.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Oui. Merci. Bonsoir, au-delà de cette démarche de mutualisation, est-ce qu'il y a des signes tangibles d'une inscription dans une politique d'achats socialement et économiquement responsable ?

M. Gilles LURTON :

Bien sûr, Madame Roche.

Mme Céline ROCHE :

Je vous avoue que je pense que oui, mais je n'ai pas la réponse exacte, mais, on pourra vous l'apporter. Après, il s'agit vraiment de mutualiser l'ensemble des compétences. Donc, oui.

M. Pascal DREANO-DELALE :

C'est d'autant plus important que vous avez souligné que cela se gère à plusieurs niveaux et de manière cumulatif. Donc, cela appelle finalement à un certain niveau d'engagement. Je pense que la barre des 50 millions peut être dépassée. Et là on est en phase avec un schéma de promotion des achats économiquement.

M. Gilles LURTON :

Cela fait partie des conditions des marchés que nous avons là.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Si c'est le cas, on ne peut que s'en réjouir.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 10 - Election des représentants de la Ville de Saint-Malo au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la restauration scolaire et hospitalière

Madame Pascale ESNEU MAHEU rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 11 - Concession de service public sans service public sans affermage pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire associé sur le territoire de Saint-Malo et de l'agglomération - Approbation du contrat

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GUILLARD, allez-y, je vous en prie.

M. Alain GUILLARD :

Je lis dans la délibération que les offres présentées n'étaient pas conformes aux demandes du dossier. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus là-dessus ?

M. Gilles LURTON :

Jean-Virgile.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Sur le sujet des éléments par rapport au contrat, on avait mentionné les écrans de la Grande Passerelle qui était un élément optionnel. Il s'est avéré qu'il y a deux pétitionnaires sur trois qui ont répondu sur ce point. Le troisième n'ayant pas répondu, mais on a souhaité faire en sorte, dans l'analyse qui a été faite, que ce point ne soit pas un point principal, mais qui reste un point optionnel au contrat.

Ce qui fait d'ailleurs qu'on prévoira l'investissement nécessaire pour rénover ces écrans de la Grande Passerelle qui aujourd'hui sont partiellement défectueux.

M. Gilles LURTON :

Monsieur GUILLARD, allez-y.

M. Alain GUILLARD :

Je suis étonné de votre réponse parce que vous mettez dans la délibération qu'aucune des trois sociétés n'a répondu correctement et que leurs offres ne pouvaient pas être retenues et que vous avez poursuivi en adoptant une position qui était déjà dans le marché, qui était de continuer, y compris lorsque les offres étaient irrégulières.

Le terme irrégulier apparaît dans la délibération, il me semble. Je suis un petit peu étonné de cela, dans la mesure où connaissant assez bien ce type de grandes sociétés, je doute qu'elles n'aient la capacité ou qu'elles n'aient pas la capacité à répondre précisément à ce qu'on leur demande et que les trois en même temps, c'est une coïncidence assez particulière qui fait que finalement, souvent elles mènent le jeu. Cela me semble un peu ennuyeux de passer sur la base d'une négociation après des offres irrégulières. Je ne saisis pas. Il y a quelque chose qui me heurte là sur une consultation publique.

M. Gilles LURTON :

Jean-Virgile.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Je suis désolé, je n'ai pas l'élément précis là-dessus, mais en tout cas, ce qui a été présenté lors de la commission, le marché a été négocié et dûment négocié en respectant toute la réglementation. J'ai en tête que ce sujet de la Grande Passerelle qui était un élément différenciant, qui avait été mis dans le cahier des charges et où, en effet, il y en a un qui

n'a pas répondu sur le cahier des charges, mais on s'est entendu dans le cadre de la commission, que ce n'était pas l'élément principal de ce marché.

Peut-être vous dire qu'en 2008, on avait conclu un marché avec l'entreprise Abri Services. Cette société a été rachetée par la société JC Decaux pour lequel on vous propose donc, en effet de valider la candidature dans le cadre d'une fusion absorption qui s'est faite en 2021. Le montant de la redevance du marché précédent était à 110 000 € pour la Ville et 22 000 € pour l'agglomération. Vous voyez qu'on a une progression significative dans la proposition du concessionnaire, puisqu'on passe à 140 000 € pour la Ville et 55 000 € pour l'agglomération.

M. Alain GUILLARD :

Moi, je ne pose la question qu'en terme de rigueur sur le marché. La société de 2008, je la connais bien, c'était moi qui avais mené cette affaire-là. Mais honnêtement, le principe de consulter après la présentation d'offres irrégulières, j'avoue que je suis un peu choqué. Alors on n'est pas sur des artisans là, on est sur des grandes sociétés monopolistiques qui dominent le marché, qui sont assises sur le marché de la publicité depuis des années, qui ont des dizaines, enfin j'exagère, qui ont des remarques de la Commission nationale sur la concurrence, et cetera. Franchement, je préférerais qu'on passe des marchés publics après des offres régulières.

M. Gilles LURTON :

Mais je ne crois pas que cela soit dans le rapport de la délibération.

M. Alain GUILLARD :

Je lis, excusez-moi.

M. Gilles LURTON :

Dans la délibération.

M. Alain GUILLARD :

Il a été constaté que l'ensemble des offres étaient irrégulières. Je lis cela. Je me trompe peut-être.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, merci, Monsieur le Maire, je voulais intervenir et tout d'abord au nom de Emily DUTHION, dire qu'elle regrette fortement qu'à 1 h de la tenue de la commission de délégation de service public traitant de ce sujet important et impliquant un budget significatif, comme vous l'avez dit, sur 15 ans, c'était le vendredi 12 juin, une partie des membres de la majorité n'ai pas validé leur présence et ainsi de constater que le quorum n'était pas atteint. Elle le regrette puisqu'elle-même doit prendre des disponibilités et travaillant tous les jours. Il a fallu très vite retrouver un créneau pour passer ce dossier en

commission DSP avant la commission Finances du lundi soir 15 juin. Des excuses ont été faites par Monsieur CRANCE et nous vous en remercions, le lundi suivant.

Cela traduit cependant un réel manque d'organisation ou de respect auprès de la présidente de cette commission, Madame ROCHE, et ses membres présents, les services administratifs et techniques qui devaient être présents pour cette commission. Et puis, sur le fond, nous nous abstenons sur cette délibération, car le sujet est assez vaste et complexe et qu'il ne nous semble pas avoir une connaissance assez fine du dossier pour avoir vraiment un avis avisé. Deuxièmement, parce que s'agissant aussi d'un groupement de commandes, il est étonnant de voir aussi que Saint-Malo et Saint-Malo Agglomération ont des volants de négociation et des stratégies différentes, par exemple, le souhait de madame ROCHE de la Ville de Saint-Malo, d'avoir des abribus végétalisés ou alors équipés de panneaux solaires photovoltaïques, sujet apparemment vite abandonné par Saint-Malo Agglomération dans la négociation et dans la possibilité de mise en œuvre de JC Decaux. Et aussi parce que l'opérateur DECAUX choisi dans la notation peut être très bon techniquement, mais on le voit avec des empêchements et des freins à la négociation avérée. Donc l'intérêt que l'on pose, c'est de pouvoir faire évoluer le contrat, de relancer le titulaire pour les intérêts de la ville de Saint-Malo.

M. Gilles LURTON :

Monsieur CRANCE.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Pour ce qui concerne les échanges qu'il y a eu lors de la commission et en effet le questionnement sur la végétalisation des abribus, cela fait partie des discussions qui ont été dans la commission, et on n'a pas complètement renoncé. On a dit qu'on prenait le point et on regardera s'il y avait moyen peut être de faire au moins un test parce que c'est quelque chose d'assez innovant qui semble parfois être mis en avant. Pour autant, c'est vrai que toute la partie mise en pratique et entretien n'a pas été étudiée et ne permettait pas de prendre une position ferme lors de la commission, mais on n'a pas complètement fermé la porte sur la proposition de Madame ROCHE à ce sujet.

Pour ce qui concerne le dossier et votre question Monsieur GUILLARD, il semble que les dossiers étaient incomplets, mais ils ont été complétés durant la procédure et les textes de la jurisprudence le permettent. L'équité a été respectée entre les candidats, et c'était un point extrêmement important. D'ailleurs, on précise bien dans la délibération, ils ont été convoqués de la même manière et au même moment. Aujourd'hui, ce marché en tout cas est régulier en l'état, même si en effet, initialement il ne l'était pas forcément. Mais, il y a eu égal traitement des candidats et ce qui semble être probablement un des points principaux sur une commission de marché, c'est bien de faire en sorte qu'il y ait une équité et une possibilité de concourir avec les mêmes chances pour chaque candidat, ce qui a bien été respecté.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 12 - Secteur de la Ville Jouan - Vente d'une emprise foncière au profit de la société Grand Aquarium

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci, Monsieur BOURRIGAUD. Je voulais savoir ce qu'a donné cette concertation avec les riverains ?

M. Gilles LURTON :

Monsieur BOURRIGAUD.

M. Maurice BOURRIGAUD :

La concertation a été très riche, très intéressante et cela a conduit, pour aller droit but, l'architecte a retravaillé son projet et nous attendons ces prochaines esquisses incessamment et nous retournerons voir les riverains dès que nous les aurons.

M. Gilles LURTON :

Merci. Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Alors, on doute un petit peu et on vous requestionne parce que nous, on a eu des riverains qui nous ont interpellé en nous disant qu'ils étaient très étonnés que cela passe aujourd'hui en conseil municipal, parce qu'en fait, cette surface aurait été aussi, en l'occurrence, presque protégée pour qu'elle reste espace public et ils ne comprennent absolument pas le fait qu'il y ait un projet exactement sur cette parcelle. Selon leur dire, il n'y avait pas vraiment de concertation. En revanche, je sais que, depuis ce soir, vous avez proposé un rendez-vous avec ces riverains. Ils ont un acte aussi qui stipule que cette parcelle est vraiment dévolue à un espace vert finalement un espace public. Il y a beaucoup d'incompréhension et comme vous parlez de concertation, j'ai l'impression que ce n'est pas compatible-là. Je ne sais pas avec combien de citoyens, combien d'habitants du quartier vous avez pu vous concerter, si vous pouvez nous le dire ?

M. Gilles LURTON :

Monsieur BOURRIGAUD.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Ce soir-là, il y avait une vingtaine d'habitants du quartier. La réunion a duré un peu plus de 2 heures et nous avons pu, enfin, l'architecte, le porteur du projet a pu répondre à toutes les questions. Sur la question de la parcelle, c'est pour cela que j'ai insisté sur le numéro de section C.M. numéro 142, parce que dans le contrat d'acquisition par la Ville

puis de cession pour la création du lotissement de tous les secteurs habités à côté, on parle d'une autre parcelle, cela n'a rien à voir. Demain matin, en effet, vous êtes bien renseignée, demain matin à 9h30, je recevrai des riverains et on étudiera les plans ensemble et surtout les actes notariés. On ne parle pas du même sujet sur la protection environnementale et le fait, pour la Ville de devoir concerter avec les riverains, cela ne porte pas sur cette parcelle. On a vérifié les actes aujourd'hui avec les services de la Ville et il n'y a pas d'ambiguïté à nos yeux.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 13 - 52 Rue Monsieur Vincent - Bail à réhabilitation entre le CCAS et l'OPH Emeraude Habitation - Avis favorable

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DREANO-DELALE.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Merci. Si on peut se réjouir de la modernisation de cet établissement qui souffre depuis longtemps de conditions d'hébergement qui sont très éloignées des questions de dignité, je pense qu'il faudra être très attentif dans le cadre du projet architectural pour ne pas, parce que vous avez parlé d'un nombre important de places et que là, il y a des effets de collectif qui restent quand même importants. Il ne faut pas que cela nuise à l'acceptation sociale de ce lieu-là, à cet endroit-là qui est déjà difficile. Si le projet architectural peut être de nature à faire des petits collectifs, à réduire cette notion de collectif, il ne faudrait pas que cela devienne une caserne.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Monsieur BOURRIGAUD.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Merci pour cette question parce que précisément le projet architectural est remarquable. Je le trouve vraiment d'une très grande qualité à tous points de vue, dans son intégration. Il fallait l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour ce projet. Vraiment du point de vue esthétique, c'est assez remarquable et du point de vue de la sécurité du lieu, c'est remarquable aussi ; de la qualité pour les résidents, pour les personnels, c'est remarquable aussi puisque les résidents pourront avoir des chambres individuelles. Aujourd'hui, ils sont jusqu'à trois par chambre, donc ils sont obligés de libérer les lieux à 8 h le matin, de rentrer à 18 h. Ils font la queue le soir pour rentrer, ils ont interdiction puisque c'est des collectifs de résider dans la journée. Ils auront des lieux sur place fermés avec badge, des lieux de convivialité à l'intérieur et à l'extérieur de ce logement. C'est un excellent projet architectural et de très belle qualité. La réunion de concertation avec les riverains, il n'y a pas de sujet sur le projet lui-même. Tout le monde, je pense, a

approuvé ce projet en le comprenant et en le voyant d'un point de vue esthétique, du point de vue de la qualité de vie et du point de vue de l'amélioration aussi de la vie dans ce quartier.

M. Gilles LURTON :

Merci à vous pour cette délibération. C'est très important que nous puissions avancer sur ce dossier qui n'a que trop duré. La Ville de Saint-Malo, mais également Saint-Malo Agglomération, ils prendront tous leur part et même au-delà, financièrement.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 14 - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint-Malo en vue de l'instauration d'une servitude de résidence principale sur certains secteurs de la Commune

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC demande la parole et Monsieur GUILLARD aussi, mais Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci, Monsieur BOURRIGAUD. Effectivement, il faut vraiment se réjouir que cela puisse enfin être applicable. Sachant que, Monsieur le Maire, vous avez-vous-même dit effectivement que vous aviez participé à l'initiative de cette loi. Vous aviez rencontré Madame LE MEUR. Je saluerai aussi, Monsieur BOURRIGAUD, des gens qui se sont investis pendant de longues années sur le sujet des Airbnb notamment.

J'aimerais enfin, au titre de tout notre groupe, vraiment saluer cette ténacité-là, qui a pendant longtemps été très peu soutenue, il faut le dire.

Sur la servitude de résidence principale, je voudrais aussi vous faire préciser une question parce que si l'on reprend un peu le déroulé :

- Dernier conseil municipal du 5 juin, vous nous avez répondu que vous n'aviez pas perdu de temps après avoir eu l'avis de l'État, le 5 février 2026, pour le vote que nous allons effectuer ce jour pour la mise en œuvre de la servitude de résidence principale. Mais cela fait quand même cinq mois de délai. Si nous regardons chez nos voisins cancalais pour cette même mise en œuvre, mais sur toute leur surface communale, nous avons seulement deux mois de délai après l'avis de l'État donc une délibération pour modifier le PLU du 10 mars et un avis de l'Etat du 2 juillet, donc une approbation par le conseil municipal du 29 août.

- Concernant les délais de procédure, s'il est compréhensible que les élections ont nécessité un décalage, cela n'explique pas pourquoi ce n'est pas passé à un conseil municipal du mois de mai, voire du mois de juin.

La question, en fait, que nous nous posons et sur lequel nous aimerions bien avoir des précisions de votre part, c'est quel est, dans ce délai de cinq mois, le nombre de logements autorisés par la délivrance de permis d'aménager ?

Vous le savez bien, un permis d'aménager peut comporter de très nombreux logements et permis de construire et le nombre de logements non soumis à la servitude de résidence principale qui aurait pu l'être.

M. Gilles LURTON :

Dans les OAP aucun ;

Mme Carole LE BECHEC :

Dans les OAP, aucun logement ?

M. Gilles LURTON :

Aucun logement, tout était créé

Mme Carole LE BECHEC :

Cela veut dire qu'il n'y a pas eu de permis d'aménager.

M. Gilles LURTON :

Sur la zone de la Houssaye, vous n'avez eu aucun permis. Sur la zone de Campus 2, vous n'avez eu aucun permis d'aménager. Sur la zone Aristide Briand, à ma connaissance, il n'y a pas eu de permis. Sur la zone Marville - Triquerville, il y a un permis qui est en cours d'étude actuellement, qui est un permis de logements locatifs sociaux, qui est celui de la Rance, dont l'architecture nous pose un peu question. C'est pour cela que nous mettons du temps mais c'est du logement locatif social. Cela ne peut en aucun cas être de la résidence secondaire. Donc non, je cherche à faire tout le tour des OAP. L'OAP que nous prévoyons sur Château-Malo n'a pas encore été touchée. Non, il y en a eu aucun.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci pour votre réponse.

M. Gilles LURTON :

Sauf si Maurice me contredit, il a le droit parce que parfois je réponds un peu vite. Vous savez, il faut faire attention toujours à ses réponses.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Ce n'est pas l'opportunité de contredire Monsieur le Maire. Je n'ai signé aucun PC concernant ces OAP et seuls ces OAP sont concernées.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Si vous permettez, je réagis sur vos propos, sur le fait qu'on ait peut-être peu soutenus certains acteurs locaux. Je pense que vous faites référence en particulier à Madame DESCHAMPS avec son association. Il faut savoir quand même qu'on a eu des échanges

nourris et on a été en concertation sur les travaux qu'elle a voulu mener, en particulier les difficultés qu'elle a pu aussi rencontrer et ces combats juridiques. Mais je veux quand même rappeler et Maurice BOURRIGAUD y a fait référence, c'est un sujet auquel nous nous sommes attaqués dès le début du mandat précédent, pour lequel d'ailleurs notre délibération avait été juridiquement attaquée, pour lequel la délibération a eu gain de cause auprès du tribunal et qui maintenant aujourd'hui est confirmée par cette loi LE MEUR-ECHANIZ. Je pense que sur ce sujet, c'est quand même difficile de nous dire qu'on n'ait pas fait grand-chose et en tout cas qu'on n'ait pas soutenu des acteurs locaux, parce que c'est un des premiers sujets qu'on a pris lors du mandat précédent et sur lequel il semble et c'est reconnu aujourd'hui, le fait qu'on ait largement inspiré cette loi de par l'aspect innovant que nous avons pris à Saint-Malo, je parle en particulier de la mise en place des quotas qui était quelque chose de nouveau, et l'approche que nous avons eue de façon globale sur ce sujet. Je rappellerai juste qu'il est bon de ne pas forcément citer Airbnb, qui n'est qu'une plateforme de distribution, et nous sommes là dans une problématique de logement qui concerne la location meublée de courte durée et qui peut impacter ou en tout cas concerner tous les distributeurs, dont celui que vous avez cité, mais il n'est pas le seul. Merci.

M. Gilles LURTON :

Quant à la servitude de résidence principale, je considère pour ma part que nous n'avons perdu aucun temps. Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Sur la servitude et le fait de l'instaurer, nous, bien évidemment, on votera notre accord là-dessus. Je voudrais simplement attirer votre attention, c'est qu'on ne joue que sur 10 à 13 % des résidences secondaires, des possibilités de résidences secondaires.

On a vu que le logement neuf, depuis un certain nombre d'années, n'apporte que ce pourcentage-là de résidences secondaires. Donc, on va jouer là-dessus. Il y a un danger assez important, surtout au moment où le gouvernement est en train d'aller encore plus loin dans la libéralisation, dans l'aide aux logements privés, en passant du PINEL à un dispositif dont je ne me souviens pas le nom et qui est un des vecteurs de production au bout de quelques années du logement secondaire.

En fait, la majorité des logements secondaires à Saint-Malo sont produits sur des bâtiments existants. Je pense, malgré le fait qu'on n'ait quasiment pas d'études là-dessus, qu'il s'agit pour ces dernières années, depuis 2010 pour une grande partie d'anciens logements PINEL, et que la situation va encore s'aggraver et donc 10 à 12 %, il n'est pas exclu qu'il se retrouve dans les autres secteurs de la ville d'une manière ou d'une autre. J'avoue que pour l'instant, on n'a pas l'instrument. Je ne le connais pas, en tous les cas personnellement, mais il faut bien être conscient que le logement secondaire à Saint-Malo fait plus de dégâts pour les jeunes qui voudraient s'y installer que quasiment la zone zéro artificialisation dont on parle temps.

M. Gilles LURTON :

Très bien, est ce que Monsieur BOURRIGAUD veut rajouter quelque chose là-dessus ou pas ?

M. Maurice BOURRIGAUD :

Ce qui compte c'est d'avancer, c'est de chercher ce nouvel équilibre dans l'intérêt des actifs encore une fois, je n'y reviens pas. C'est d'avancer en étant très volontaire. Ce n'est pas rien de toucher toutes les nouvelles OAP et il faut respecter aussi les 26 % de propriétaires de résidences à Saint-Malo qui sont des résidences secondaires. Et si on doit changer, si des analyses nous permettent d'avoir une autre opinion dans quelques temps, on verra bien si on a une autre opinion. Aujourd'hui, c'est une décision courageuse, c'est une décision importante et elle touche un niveau significatif de résidences.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Madame ABHAY, allez-y.

Mme Thidalack ABHAY :

On va voter pour cette mesure parce qu'elle contribue à pouvoir augmenter l'accession à la propriété pour des primo-accédants sur Saint-Malo. Mais, j'aimerais qu'on soit vigilants aussi sur un point, c'est qu'on ait des logements intermédiaires, bien sûr, pour les classes moyennes, mais également des logements qui soient accessibles en termes de prix. On a eu des constructions, par exemple, sur Lorette qui sont difficilement accessibles pour les Malouins. Il ne faut pas que ce soient, les Parisiens qui arrivent pour choisir de venir vivre à Saint-Malo. Il faut que ce soient des Malouins qui puissent être primo-accédants.

M. Gilles LURTON :

On arrive quand même à des constructions de pavillons sur le secteur de Lorette, à des coûts défiant toute concurrence. On est autour sur un T4 actuellement, entre 250 et 300 000 €. Pour trouver cela à Saint-Malo aujourd'hui, c'est totalement impossible. La quasi-totalité du logement, c'est soit du logement social, 61 logements locatifs sociaux inaugurés depuis le début de la construction, soit du logement en accession sociale à la propriété. Sur Lorette, on est vraiment dans un secteur où on est arrivé à des prix très bas.

Mais vous avez raison. Pourquoi est-ce qu'on a fait des OAP ? Parce que nous voulons y construire du logement socialement accessible, pas que du locatif social, cela créerait un déséquilibre à Saint-Malo, mais du locatif social et de l'accession sociale à la propriété. C'est l'objectif de notre travail sur l'ensemble des OAP et permettre à des jeunes ménages de revenir habiter dans notre ville.

On l'a fait sur le secteur de la Croix Désilles, cela a très bien fonctionné. Je peux vous inviter à aller voir certains ménages que nous avons pu rencontrer dans ces immeubles, qui sont aménagés un peu différemment que ce qu'on fait auparavant, avec de larges balcons, avec des pièces, ce qu'on appelle maintenant des pièces de refuge pour pouvoir s'isoler de temps en temps. Tout a été prévu. Je peux vous assurer que les personnes que j'ai rencontrées dans ces immeubles sont vraiment très heureuses d'y être. Vous allez voir et ce n'est pas nous qui l'avons fait, ce sont nos prédécesseurs, l'équipe de Claude RENOULT, là où était l'école des Cottages autrefois. Vous avez là-bas des jeunes ménages qui trouvent que les petits pavillons qui leur ont été vendus à des coûts très bas, et bien répondent complètement à leurs attentes, qu'ils peuvent se déplacer complètement à

vélo à Saint-Malo, puisque leur quartier est entièrement relié avec des pistes cyclables et qu'ils se plaisent vraiment très fortement dans ces secteurs où ils ont pu acquérir leur logement. C'est cela que nous voulons développer pour l'avenir à Saint-Malo.

Mme Thidalack ABHAY :

Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Juste dans l'expression de Monsieur BOURRIGAUD, je voulais le dire gentiment, mais, il n'y a pas de notre part d'irrespect par rapport à ceux qui sont en résidence secondaire aujourd'hui. Il y a juste un examen qui est celui de l'intérêt général à Saint-Malo.

Et aujourd'hui, manifestement, cet intérêt général, d'ailleurs, c'est pour cela qu'on a cette délibération est de bloquer les résidences secondaires. En m'exprimant de cette façon-là, je ne marque pas un manque de respect par rapport aux gens qui sont résidents secondaires aujourd'hui. Je dis simplement il faut bloquer ça parce que c'est désastreux, C'est tout.

M. Gilles LURTON :

Mais, Monsieur GUILLARD, j'entends parfaitement votre observation. S'il y a un déport des acquisitions de résidences secondaires sur les secteurs dans lesquels on n'a pas prévu d'instaurer la servitude de résidence principale, on est parfaitement en mesure de faire évoluer la mesure qu'on prend aujourd'hui.

M. Alain GUILLARD :

D'où on pourra avoir régulièrement un bilan là-dessus.

M. Gilles LURTON :

Il n'y a pas de soucis.

M. Alain GUILLARD :

Ce qui serait intéressant, mais c'est une observation.

M. Gilles LURTON :

Chaque fois que je peux vous transmettre toutes les informations que vous demandez, je vous les transmets. Je veux que tout cela se fasse dans la plus grande transparence.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 15 - Avis sur la demande de dérogation prévue à l'article L. 152-6-9 du Code de l'urbanisme formulée par les Consorts TREVILLY à l'appui de leur demande de permis de construire n° PC 035 288 26 0042 déposée le 16 avril 2026 en vue du changement de destination d'un bâtiment anciennement à usage agricole en bâtiment d'habitation

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Monsieur BOURRIGAUD. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Il me semblait que dans le travail du PLU qui a été adopté en fin d'année, il y avait un pastillage justement des lieux comme celui-là qui pouvaient éventuellement changer de destination. Il n'y avait pas des repères sur le plan. Il était concerné ce lieu-là ?

M. Gilles LURTON :

Monsieur BOURRIGAUD, allez-y.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Justement, celui-ci n'était pas concerné.

M. Alain GUILLARD :

Il n'était pas concerné, dans quel sens ?

M. Maurice BOURRIGAUD :

Il n'était pas prévu que sur cette zone, un immeuble à usage agricole puisse être transformé sans décision spécifique à usage d'habitation.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 16 - Rue de la Balue - Acquisition d'une emprise pour élargissement de la rue auprès de la société TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE

Monsieur Maurice BOURRIGAUD rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Tout le monde voit bien où ça se trouve ? Oui, Madame HALLOU, je vous en prie.

Mme Solenn HALLOU :

Merci. Puisqu'il est question des aménagements de la rue de la Balue, j'aurais souhaité savoir ce qu'il en était du fameux test d'aménagement de la circulation entre le Mouchoir Vert et le lycée Jacques Cartier. Jusqu'à quelle date cela va être testé ? Comment l'efficacité de ce nouveau schéma sera évaluée ? Est-ce notamment que les chauffeurs de bus seront consultés ?

M. Gilles LURTON :

Monsieur DEBAUVE a peut-être la réponse ou Monsieur BOURRIGAUD, comme vous voulez. Monsieur DEBAUVE.

M. Daniel DEBAUVE :

Effectivement, il faut faire un test. Il faut voir si les bus s'adaptent aux aménagements qu'on a faits et quels que soient les bus pas seulement scolaires. Puis, on va faire une expérience, on va faire un bilan avec les taxis, avec les bus, avec les pompiers pour voir si tout se passe correctement et si on maintient ou pas. Il y aura une expérience et puis après un bilan.

M. Gilles LURTON :

Vous avez bien observé que l'installation est réversible.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 17 - Passage du Bois Joli - Acquisition d'une emprise foncière de voirie auprès des copropriétaires de la parcelle av 53 - 4 passage du Bois Joli

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 18 - Rue des Frères Saint-Mleux - Acquisition d'une emprise foncière de voirie auprès de la copropriété sise 6 rue des Frères Saint-Mleux

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 19 - Rue des Frères Saint-Mleux - Acquisition d'une emprise foncière de voirie auprès de M. et Mme PUIG

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 20 - Acquisition à titre gratuit d'une parcelle auprès des conjoints VINCENT au lieu-dit Le Pré du Domaine

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 21 - Rue de la Ville-es-Houx - Acquisition d'emprise foncière de voirie auprès de la société Emeraude Environnement représentée par M. Jacky LORANT

Madame Marie BURGALETA-BOUVIER rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 22 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération et le SDE35 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur et d'un Plan Local de la Chaleur et du Froid

Madame Karine CHOUIKHA rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 23 - Convention de superposition de gestion des terre-pleins supportant la voie dite "des Écluses" - avenant n° 1

Monsieur Daniel DEBAUVE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 24 - Délégation de service public du stationnement payant sur voirie et en enclos de surface - Avenant n° 11

Monsieur Daniel DEBAUVE rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Oui, merci Monsieur DEBAUVE Nous voterons cette délibération puisqu'il s'agit d'une courte période sur l'été. Mais, globalement, c'est vrai que sur cette gestion des parkings, nous nous interrogeons quand même ce que l'on appelle la sulfateuse qui sévit dans les villes plus rapidement que son ombre, plus rapidement que Lucky Luke. C'est une chose et qui a notamment des travers, c'est que si on ne veut pas d'amende, en fait il suffit d'aller là où on n'a pas le droit ou là où on n'a vraiment pas le droit, et là où les parkings ne sont pas signalés. Mais ça, c'est une chose.

La chose la plus intéressante qu'il faudra se poser, c'est le mode de gestion. Parce que les parkings, c'est important, c'est comme la mobilité, on réfléchit sur la mobilité à l'échelle de l'agglomération. On sait qu'à Saint-Malo, il n'y a pas de parking de covoiturage. Il y a toute une gestion de la voiture, en fait, qu'elle soit en mouvement ou arrêtée, qu'il faudrait, à notre avis, repenser.

Nous voterons cette délibération. Je voulais préciser ce point parce qu'il ne nous semble pas pour l'instant, très efficace d'avoir un gestionnaire privé pour cette activité. Il faudrait repenser en fait, à notre avis, le stationnement à Saint-Malo.

M. Gilles LURTON :

Je recevais hier le délégataire, le représentant national du délégataire et je lui disais que parmi mes grandes déceptions sur la délégation de service public, celle-ci était une délégation qui fonctionnait bien. Franchement, je trouve que la délégation ne fonctionne pas si mal que ça. La sulfateuse comme vous l'appellez, j'ai demandé effectivement au délégataire qu'un temps de latence entre le moment où la personne descend de sa voiture, va prendre son billet, ne prend plus de papier parce qu'il n'en prend plus maintenant mais, soit augmenté. En général, ils laissent cinq minutes de marge. J'ai demandé que cela soit augmenté hier et ils m'ont donné leur accord pour l'augmenter. Je trouve que cela ne se passe pas si mal que ça. Quant au Parking Paul Féval, avoir des personnels supplémentaires pendant l'été, je considère que c'est un véritable atout parce que c'est l'accueil des personnes qui le visitent et je dois dire que nous avons cette volonté, je vous l'ai dit aussi au Conseil communautaire, de créer un deuxième parking, est-ce que je peux dire de délestage, de dissuasion, un deuxième parking d'entrée de ville à Paramé, nous sommes en train d'acquérir les terrains pour cela, qui aura vocation également à être parking de covoiturage. Encore une fois, je me répète, mais je vous le dis aussi, nous souhaitons trouver le même type d'emplacement à l'entrée de Saint-Malo côté Saint-Servan. Parce que je pense que c'est là où c'est vraiment important d'avoir un emplacement de ce type. Ça n'est pas simple. Nous sommes sur la loi Littoral sur une grande partie des terrains qui se trouvent à cet endroit. Mais nous souhaitons vraiment

trouver un espace qui nous permette de servir de parking d'accueil à l'entrée de Saint-Servan.

Quant à la circulation des véhicules, oui, nous avons toujours à la réfléchir et nous la réfléchissons en permanence. Quand nous aménageons des pistes cyclables comme nous le faisons actuellement sur le quai Trichet, vous voyez bien l'intérêt qu'il y a à aménager cette piste cyclable. Vous voyez bien qu'en arrivant au rond-point du Naye, l'aménagement devant de la gare maritime, quand elle va être construite, il y aura le point sur les écluses et après il faudra arriver chaussée Eric Tabarly et à aller jusqu'à l'esplanade Saint-Vincent pour pouvoir rejoindre la piste du Sillon et faire en sorte que la piste du Sillon rejoigne les pistes que nous sommes en train de créer, qui vont à la place Anne de Bretagne. Nous sommes rendus place Anne de Bretagne après avoir créé le jardin Pierre Sépard, la traversée de l'avenue de Moka, l'allée Marie Marvingt, l'allée Angèle Vannier, et on aura fait quasiment le tour de la ville. Et après, par la rocade, vous pouvez aussi tourner en piste cyclable. Il nous reste rue Michel de la Bardelière qui sera aménagée quand nous aurons résolu le problème de l'espace Découverte sur le site du centre commercial de la Découverte et le boulevard De Malvillain à remonter. Nous aurons vraiment quadrillé toute la ville. Alors si je vous dis cela, pourquoi je vous parle de pistes cyclables ? Il y a une raison, C'est parce que chaque fois que nous aménageons des pistes cyclables, effectivement, il y a des conséquences sur la circulation automobile et que parfois nous sommes obligés de prendre sur la voirie automobile pour aménager la piste cyclable. Ce qui nous conduit effectivement à avoir une réflexion globale sur l'ensemble des mobilités à Saint-Malo. Mais vous savez, quand on restreint un petit peu la circulation automobile, à condition de ne pas créer trop d'embouteillages, et c'est à ça que nous veillons quand nous regardons ce qui se passe au Mouchoir Vert actuellement et la sortie sur la rue de la Balue, quand nous restreignons la circulation automobile, nous incitons en même temps la circulation du vélo. Pas pour tous. J'entends parfaitement qu'il y a des personnes qui ne puissent pas se déplacer en vélo. Plus nous réduirons le nombre de voitures sur la voie publique, plus nous améliorerons la circulation et l'environnement de Saint-Malo. C'est bien sur ces objectifs que nous travaillons. Oui Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Juste parce que tout n'est pas en piste cyclable, il y a aussi des trottoirs partagés.

Et puis peut être deux alertes : une alerte sur la sécurité parce qu'il y a des endroits où les vélos vont trop vite. Je pense qu'on peut travailler là-dessus et je pense qu'il faut le faire. Et l'autre alerte, c'est sur la végétalisation aussi, parce que, vous savez, il y a beaucoup d'impératifs. On voit bien qu'il faut qu'on passe aux mobilités douces, mais en même temps, il faut aussi avoir une végétalisation de la ville qui soit importante et beaucoup plus importante qu'elle ne l'est actuellement.

Le long de ces pistes cyclables, il faut absolument qu'il y ait aussi de la végétalisation, parce que ce que l'on recherche, c'est aussi des continuités, des continuités écologiques. Merci.

M. Gilles LURTON :

C'est exactement ce que nous faisons. Prenez en vélo l'allée Marie Marvingt, vous verrez que les espaces verts ont été aménagés de façon extrêmement qualitative. A l'allée Angèle Vannier de la même façon. Je ne vais pas vous dire la même chose sur la chaussée du Sillon. Cela me paraît difficile d'y planter des espaces verts. A chaque fois que nous le

pouvons, regarder le jardin Pierre Sépard, nous venons d'aménager au niveau environnement, c'est quand même maintenant un secteur extrêmement agréable, à la fois pour les piétons et vélos.

Oui, nous avons quelques difficultés, notamment sur la digue du Sillon avec des vélos qui vont parfois trop vite et dont se plaignent les piétons. J'ai demandé à Frédéric LAMBERT de travailler de façon participative avec les piétons, avec les vélos, pour essayer de trouver une solution à ce problème et c'est ce qu'il fait actuellement.

Mme Carole LE BECHEC :

J'en profite juste pour un petit point supplémentaire puisque vous évoquiez le jardin Pierre Semard. Déjà, j'avais eu l'occasion de le dire en séminaire, si on pouvait éviter au maximum les bâches plastiques ou pseudo bio, cela serait quand même très bien. Il y a des coins dans la ville où on voit beaucoup de bâches qui ont été recouvertes au fil du moment. La pollution plastique dans les sols est très importante et très nocive, c'est le premier point. Deuxième point, juste à côté de cette place, juste en face, on a encore des parkings extrêmement bitumés qui auraient pu être fait en croisillons. Il y a beaucoup de solutions maintenant qui sont possibles pour éviter cette imperméabilisation trop forte des sols.

M. Gilles LURTON :

On est complètement d'accord là-dessus et là aussi nous avançons. J'ai lu quelque part que les cours d'école ne suffisent pas. Nous avons la volonté d'aménager, nous avançons en fonction de nos moyens. Tout cela nécessite des financements importants et en fonction des investissements que nous pouvons faire, à chaque fois que nous travaillons sur un secteur, nous faisons en sorte de supprimer le bitume qu'il y a partout et d'aménager les parkings en parking qui laissent passer l'eau à chaque fois.

Maintenant, ce sont les consignes qu'ont les services sur les propositions d'aménagement qu'ils nous font sur les plastiques dans les massifs. Je suis complètement d'accord avec vous. Oui, Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Sur les vélos, je ne partage pas complètement votre optimisme. Prenant mon vélo très régulièrement, il y a quand même des parties de la chaussée qui sont très dangereuses.

M. Gilles LURTON :

Il y en a encore bien sûr.

M. Bruno LE NORMAND :

C'est important de le dire. Que Monsieur DEBAUVE associe les personnes qui prennent leur vélo au maximum et notamment l'association A Vélo Malo parce que réellement c'est assez rocambolesque de temps en temps. Je peux vous assurer en face du cimetière de Paramé quelques fois, j'ai peur de passer de l'autre côté, c'est-à-dire au cimetière.

M. Gilles LURTON :

Ecoutez, nous avançons. Paris ne s'est pas fait en un jour. Regardez quand même l'avancée sur ce sujet qu'il y a eu à Saint-Malo depuis 2020. Cela ne fait que six ans. Tout juste six ans aujourd'hui. On est le 2 juillet et le 3 juillet, nous avons été élus en 2020.

M. Bruno LE NORMAND :

C'est votre anniversaire, je crois, bientôt.

M. Gilles LURTON :

Vous l'avez noté.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 25 - Animations sportives estivales/volley vacances 2026

Madame Marion BOUVET rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 26 - Aides aux manifestations sportives à l'initiative des clubs malouins/première répartition des crédits 2026

Madame Marion BOUVET rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 27 - Gratuité de la restauration scolaire pour les élèves de l'école élémentaire de Rocabey pour l'année scolaire 2026-2027

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

On assume les conséquences des travaux que nous réalisons pour faciliter le confort des élèves mais aussi des parents.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 28 - Adhésion des bibliothèques de la Ville de Saint-Malo à L'association des directeurs et directrices des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)

Madame Sophie DE GERARD rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 29 - Révision des tarifs 2026 - Additif n° 1 à la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Madame Caroline CRANCE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 30 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des radios amateurs de la côte d'émeraude dans le cadre de la Route du Rhum 2026

Monsieur Emmanuel FEIGE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 31 - Convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Monsieur le Maire, notre groupe défend un durcissement significatif des règles du regroupement familial. La délibération qui nous est soumise aujourd'hui ne modifie toutefois pas le cadre juridique de cette politique qui relève bien sûr de l'État. Nous considérons néanmoins que lorsque la loi confie un rôle au maire, celui-ci doit être exercé pleinement. Les élus locaux et les services municipaux connaissent leur territoire, les réalités du logement et les situations locales. A ce titre, nous estimons qu'il est préférable que la commune conserve toute sa place dans ces vérifications plutôt que d'en déléguer l'intégralité à l'OFII. Parce que cette délibération ne remet pas en cause la politique nationale du regroupement familial, mais organise simplement son fonctionnement

administratif. Et parce que nous regrettons le choix de cette délégation, notre groupe va s'abstenir.

M. Gilles LURTON :

Est ce qu'il y a d'autres interventions. Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Oui, nous, on va voter pour cette délibération. On se pose un tas de questions sur tous les organismes nationaux, mais il y a une réalité. La situation des étrangers en France, et notamment liée au regroupement familial, est souvent terrible, et nous n'entendons pas donner la possibilité à la constitution d'espèce de dominion, de petite royauté locale pour juger de la position ou de la situation des étrangers en France.

M. Gilles LURTON :

En tant que maire, on me demande de m'associer à ce type de décision, de rendre un avis, et je le fais toujours très volontiers. J'assume de vous dire que je le fais toujours avec la plus grande bienveillance vis à vis des familles, euh, vis à vis des personnes sur lesquelles je suis saisie ou qui s'adressent souvent directement à moi. Je l'ai fait auparavant en tant que parlementaire, je le fais maintenant en tant que maire. On ne peut pas toujours tout accepter, mais on doit être extrêmement attentif et bienveillant vis à vis de ces situations. En tout cas, c'est ma position. Mais je ne force personne à la partager.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 32 - Révision du règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance

Madame Pierrette TRONEL rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Si le conseil municipal m'y autorise, je la signerai très volontiers.
Est ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame HALLOU.

Mme Solenn HALLOU :

Concernant le règlement intérieur, si je prends le nouveau règlement intérieur à la page 9 juste une remarque sur les critères retenus :

- Les deux parents travaillent à Saint-Malo cinq points,
- Les parents sont hors agglomération, hors Pays de Saint-Malo cinq points.

Je trouve que le fait que les parents travaillent à Saint-Malo, soit peu finalement valorisé dans les critères par rapport au reste. C'était juste une remarque.

Deux questions :

- Sur les nombreux parents qui, à Saint-Malo, dans les emplois à l'hôpital, à l'EPHAD, en hôtellerie, au port, ont des horaires décalés, est-ce que des horaires élargis jusqu'à

des horaires nocturnes ont été déjà envisagés ? Est-ce que c'est une demande des parents ? C'est ma première question.

- Ma deuxième question, c'est une question un petit peu à part sur le ratio entre les demandes et les places disponibles.

M. Gilles LURTON :

Madame TRONEL.

Mme Pierrette TRONEL :

Concernant des horaires de garde de nuit, je n'ai pas eu connaissance, nous en tout cas dans nos structures, ce n'est pas demandé.

Mme Solenn HALLOU :

Est-ce qu'il y a beaucoup de demandes qui vous seraient parvenues ?

Mme Pierrette TRONEL :

Lors de la dernière commission crèche, moi j'ai pu constater qu'on reprend les dossiers qui datent de quelques mois et nous avons eu beaucoup de refus. Toutes les places qui sont disponibles sont de nouveau remises en service, si on peut dire, et on reprend les dossiers qui arrivent régulièrement. En tout cas, chaque place qui est libérée, on reprend des dossiers qui s'accumulent en fait.

M. Gilles LURTON :

On a une évolution actuellement de la demande. Il y a eu beaucoup de places de crèches, de créées, y compris des crèches privées : la Maison Bleue, la crèche de la clinique de la Côte d'Emeraude qui fait qu'aujourd'hui, vous voyez, on a une prévision de crèche sur le site de Lorette, dans l'ancien bâtiment de commandement. Aujourd'hui, c'est une crèche privée qui doit être gérée par BabyLou. Aujourd'hui, les promoteurs de ce projet se questionnent sur le besoin. On a des évolutions par période. C'est quelque chose qui est très variable, qui change énormément. Il y a un attrait pour la crèche publique, c'est vrai. Les parents se sentent sécurisés et c'est tant mieux. Ça veut dire qu'on a des personnels qui travaillent bien et des crèches de qualité. Les parents se sentent sécurisés quand leurs enfants arrivent à avoir une place dans les crèches publiques. Mais aujourd'hui, il y a un panel de solutions d'accueil à Saint-Malo qui devient, je ne vais pas dire trop important, mais qui devient conséquent. Oui Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Je pense que c'est l'évolution malheureusement de la démographie avec une baisse énorme de la natalité ces dernières années. Je pense que la discussion qu'on a eue précédemment, elle est quand même inepte, c'est-à-dire de ne pas pouvoir accueillir les familles des personnes qui sont venues chez nous. Je trouve que c'est extrêmement délétère qui viendra travailler dans les différents secteurs professionnels et qui empêchera les fermetures de classes, que ce soit en primaire, puis après en collège, puis après en lycée. On sait que pour les lycées, on a déjà - 1 300 élèves par an.

M. Gilles LURTON :

Ce qui n'est pas propre à Saint-Malo.

Mme Carole LE BECHEC :

Non, bien sûr Je parlais de l'évolution démographique globale, mais cela me permet aussi de préciser l'importance d'autres points.

M. Gilles LURTON :

C'est pour cela qu'il faut que nous avancions sur notre politique de construction de logements. Je sais qu'elle sera longue, je ne crois pas que tout va se régler d'un claquement de doigts. Elle sera longue, mais nous devons vraiment destiner les logements que nous créons aux jeunes ménages. Monsieur DREANO-DELALE.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Juste pour insister sur l'importance des crèches publiques, parce qu'il y a quand même une offre qui enjoint finalement les parents à être dans une relation employeur avec des intervenants. C'est très compliqué parce que c'est le plus souvent dans l'attente d'une place en crèche et qu'au moment où la place se libère, on a un vrai problème de cessation de cette relation employeur qui amène souvent des conflits et des contentieux.

Il y a aussi cette question-là qui est pendante, dont on ne parle pas souvent, mais la réalité, à défaut de places de crèche publiques, amène ce genre de problème.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 33 - Actualisation du tableau des emplois

Monsieur Frédéric LAMBERT rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 34 - Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DREANO-DELALE.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Ce n'est pas tant une question que d'insister sur la nécessité de renforcer l'accompagnement social des familles et des enfants, parce qu'il y a un nombre d'enfants qui sont en âge de scolarisation et là, il y a des enjeux importants dans l'acceptation et la socialisation de ce public-là.

M. Gilles LURTON :

Je partage complètement, et c'est un travail quotidien que nous menons.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 35 - Création d'une Société Publique Locale Mobilités

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Pour la SPL, nous avons quelques désignations, je vous propose de les faire maintenant et je vous propose après d'ouvrir le débat, si vous souhaitez intervenir sur le choix de créer une SPL.

Nous avons donc un représentant au conseil d'administration. J'ai posé ma candidature pour être ce représentant au conseil d'administration de la SPL, mais il peut bien entendu y avoir d'autres candidats. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Bruno LE NORMAND :

Oui, je suis candidat. Ce qui aurait été bien, c'est que vous puissiez le mettre à l'ordre du jour. Comme cela on vous aurait donné les désignations.

M. Gilles LURTON :

On l'a à l'ordre du jour.

Mme Carole LE BECHEC :

C'est précisé dans la délibération.

M. Bruno LE NORMAND :

Il faut 8 h par jour pour lire tout ça.

M. Gilles LURTON :

Je suis désolé.

M. Bruno LE NORMAND :

Il y en a qui travaillent. C'est un peu compliqué.

M. Gilles LURTON :

Je suis désolé.

M. Bruno LE NORMAND :

Non, je ne suis pas désolé, je vous le dis, je le dis souvent. Écoutez, sachez que je me désigne.

M. Gilles LURTON :

D'accord, vous êtes candidat. Vous ne pouvez pas vous désigner tout seul comme membre du conseil d'administration quand même.

Je vais procéder à l'élection.

M. Gilles LURTON :

Par contre, je suis prêt à ouvrir un débat ici si vous le voulez, sur la SPL. Si quelqu'un veut intervenir sur la Société Publique Locale, je lui laisse bien entendu la parole, mais la délibération est adoptée. Allez-y, Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Oui, j'avais deux points sur la SPL et puis sur la réalité

M. Gilles LURTON :

Vous avez raison la délibération n'est pas pour autant adoptée. Je vais y revenir après dessus.

M. Alain GUILLARD :

Je disais que j'avais deux points sur la SPL, mais également sur la réalité du réseau, de ce qui s'est passé. Pendant ces deux années, on a surtout parlé du transport à la demande (TAD), des difficultés, et cetera, et cetera, et puis aussi, d'une gestion très aléatoire par le délégataire. Tout cela s'est traduit de façon matérielle il y a très peu de temps, dans le rapport d'activité qu'il a présenté et que j'ai travaillé. J'espère sérieusement, mais en tous les cas, avec les éléments qu'il comportait et sur lequel je. Je vais donner de deux, trois chiffres. Mais ce que je veux dire en tant qu'un 30^e des représentants au conseil communautaire de la Ville de Saint-Malo.

En réalité, il n'y a pas eu possibilité, lors du dernier conseil communautaire, de dire Il nous faut un bilan correct et sérieux, et pour ça, demandons au délégataire de prendre deux mois de plus, de façon qu'on ait une image précise, non discutable du réseau 2025. Alors, moi, j'en ai fait une image et je vais vous donner le dégât pour les Malouins.

Parce qu'en fait, si on s'est retrouvé avec un déficit extraordinaire de transport depuis les communes extérieures vers Saint-Malo, ou l'inverse, puisque on est passé en 2023 de 386 000 en 2025 à 138 000, c'est vous dire la chute terrible. Cela n'est pas rien non plus en termes de réseau que la baisse sur le réseau urbain.

J'assimile au réseau urbain Saint-Jouan et Cancale puisque les lignes sont continues. On est à pas loin de 530 000 validations en moins par rapport à 2023. 530 000, quand je dis validation, si un titre est multiple, cela fait encore plus de passagers. En parlant de

validation, c'est le minimum. Cela veut dire qu'on a découragé un nombre d'utilisateurs du transport public à l'emprunter.

Je peux vous dire qu'ayant eu à gérer ces questions-là pendant quelques années, décourager, c'est très facile, encourager c'est très difficile. La raison ou le fond du dossier, c'est une extrêmement mauvaise analyse et je pèse mes mots, des propositions qui avaient été faites en 2023. Je ne vous citerai qu'un seul élément. On imaginait transporter 46 % d'élèves en plus par rapport à 2023 dans le réseau 2025, 46 %. On a parlé tout à l'heure de la fonte des effectifs scolaires. Les chiffres en main, c'est ça qui était prévu dans ce contrat.

Ce contrat a non seulement été mal examiné, mal vu, mais en plus les gens qui l'ont géré n'ont pas été sérieux. Ce n'est pas possible à ce niveau-là de se de se tromper à ce point-là. C'est une chose sur le réseau et cela a eu un impact sur le réseau urbain, alors que c'est le point solide du transport public à Saint-Malo.

La deuxième chose sur la SPL, moi j'ai donné un point de vue. J'étais très content d'abord qu'on quitte bien évidemment la DSP. Plus vite on la quitte, mieux c'est, mieux on se porte. Véritablement la SPL, c'est une solution qui m'apparaît comme trop peu adaptée ou réfléchie en fonction des résultats qu'on a eu sur le transport. Quelque part, il y a un petit peu d'idéologie dans cette SPL. Le fait qu'elle soit gérée comme une société anonyme ou de type société anonyme ou autre, incite à croire qu'on aura beaucoup plus de facilité, beaucoup plus de souplesse pour agrandir cette SPL. En réalité, quand on consulte les documents des spécialistes, notamment de « Agir » qui est une sorte d'association qui œuvre pour les collectivités qui font du transport public, et bien on s'aperçoit qu'eux-mêmes quelquefois, quand il faut agrandir une SPL préconisent d'en créer une deuxième. C'est pour ça que par exemple, imaginez sortir de notre territoire d'agglomération simplement avec l'outil SPL, pour moi, c'est un leurre. On aura à refaire exactement les mêmes gymnastiques que l'on aurait faites, si on avait créé un établissement public industriel et commercial. D'autant plus que je doute beaucoup que les communautés de communes qui entourent Saint-Malo Agglomération soient prêtes d'ailleurs, je n'ai pas vu ça dans leur dernier conseil de communauté à créer un versement transport en janvier prochain.

Je doute aussi qu'elles seront en difficulté pour le créer en janvier de l'année suivante, et donc dans l'incapacité d'assumer un choix de vrai transport tel qu'il doit se faire. En tous les cas, si la SPL repart sur les marques financières de ce qui avait été donné pour la délégation de service public, c'est-à-dire une contribution aux alentours de 9 millions et des poussières, et bien ce sera une erreur. On n'aura pas augmenté.

Et là, il n'y a pas simplement un problème technique, il y a un problème de décision politique à avoir. Il faut absolument renforcer les moyens du transport public. Ici, énormément de gens en dépendent et de plus en plus en dépendront.

M. Gilles LURTON :

Merci. Sur la première partie de votre intervention, je serais tenté de vous répondre que si j'ai pris en tant que président et j'assume complètement cette décision, la décision d'engager une médiation avec Transdev pour mettre fin au contrat qui nous unissait, c'est parce que j'entends parfaitement les arguments que vous venez d'évoquer. Bien entendu que je les connaissais. Bien entendu, quand j'ai pris cette décision, j'étais devant des faits qui m'ont conduit à me dire la situation ne se redressera pas et elle va nous coûter de plus en plus d'argent.

J'ai pris la décision de rompre. Ce n'est pas une décision facile à prendre. Il y en a eu deux, peut-être dans le précédent mandat que j'ai pris comme ça. J'ai pris la décision de rompre le contrat si possible et nous y avons à mon avis réussi. Enfin, j'espère que le juge administratif le validera de manière consensuelle. Mais, j'ai donc pris cette décision de rompre le contrat.

Sur le reste, je souhaite d'abord que l'on fasse fonctionner cette SPL sur le territoire de Saint-Malo agglomération et qu'on apporte une réponse aux attentes des usagers et d'autres du transport urbain et périurbain de l'agglomération. Je souhaite que nous tirions tous les enseignements et je dois vous dire que les éléments, nous les avons collectionnés puisque toutes les observations, vous savez, quand les citoyens ne sont pas contents, ce n'est pas à la société du délégataire qu'ils vont s'adresser, c'est à la collectivité. Je peux vous assurer que les observations que nous avons eues sur les transports, nous les avons toutes collectées, nous les avons toutes recensées. Notre volonté et d'y apporter une réponse.

Jamais le transport public ne remplacera le rôle d'un taxi. Ce n'est pas vrai. Penser cela, ce n'est pas possible. Je sais très bien que nous aurons encore sur le territoire de Saint-Malo Agglomération des zones sans doute moins bien desservies. Je souhaite simplement que nous tenions compte des enseignements de la précédente délégation pour établir un réseau de transport qui certes, coûtera plus cher que ce qu'il a coûté dans le passé.

Oui, je le pense parce qu'il faut renforcer le réseau de transport, mais pour établir un réseau de transport qui réponde aux attentes de nos concitoyens. Sur la SPL et l'extension de la SPL, je n'ai pas encore passé cette étape-là. On me dit que c'est plus facilement faisable avec une société publique locale. Si je prends la société publique locale Bretagne Plaisance, elle s'est étendue au port du Légué à Saint-Brieuc. Elle s'est étendue au port de Dinan, elle s'est étendue au port de Cancale, je crois, sans aucune difficulté majeure à ma connaissance en tout cas. Si demain, nous avons des demandes ou une volonté d'intéressement de collectivités voisines, je ne dis pas que je l'ai aujourd'hui, si demain, nous avons ce genre d'intéressement, je la regarderai avec la plus grande attention.

M. Alain GUILLARD :

Je n'ai pas cité le chiffre parce que tout le monde n'est pas au conseil communautaire, mais le déficit cette année est de 2 millions 800 mille. Le déficit pour une année d'activité sur 13 millions, comment dire de charge, il y a 2 millions 8 de déficit, c'est considérable. Si, j'ai fait une demande au conseil communautaire, c'est pour nous mettre dans la meilleure position possible parce que moi, je ne connais pas du tout l'arbitrage, je ne sais pas ce qu'il y a dedans, mais véritablement, ceux qui n'ont pas intérêt à ce que se cumulent 2,8 millions tous les ans, c'est nous, bien sûr, vis-à-vis des usagers publics, vis-à-vis de l'intérêt général, mais c'est peut-être la société aussi.

Ma demande était de nous placer le mieux possible en cas de rediscutions et d'aspects juridiques plus généraux à venir.

M. Gilles LURTON :

Merci, Madame LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Merci, Monsieur le Maire. Sur ces questions, on a eu effectivement l'occasion en conseil communautaire d'en échanger et les transports, la mobilité, on est vraiment au cœur de la qualité de vie des habitants, au cœur de ce dont les Malouines et les Malouins ont besoin. Il y a plusieurs points que je voudrais souligner après cette petite introduction.

Premièrement, qu'on sera attentifs aussi aux coûts de sortie, parce que sortir d'un contrat avec un privé, ce n'est jamais très simple et probablement que les coûts seront supérieurs à ce que l'on peut envisager. En tout cas, pour l'instant, on n'a pas d'approximation. Je pense que c'est l'objet des négociations. C'est une première chose qui nous inquiète.

Deuxièmement, je parlais de qualité de vie. Il y a un fort enjeu sur les mobilités prises toutes ensemble, parce qu'il faut absolument réduire aussi tous les véhicules qui rentrent et qui sortent de Saint-Malo. C'est 10 à 12 000 véhicules par jour. C'est énorme, ça produit des embouteillages, ça produit de la pollution, ça produit évidemment des émissions de gaz à effet de serre et c'est très contraire, évidemment, à la qualité de vie. Pour cela, il faut agir sur tous les aspects de la mobilité. Je note que la SPL parle d'autopartage, mais, encore une fois, je me permets d'insister vraiment parce que l'un des pires ennemis que nous avons actuellement, c'est l'autosolisme. On peut constater 4/5 voire plus des véhicules qui roulent et nous aussi, puisqu'il faut avoir des alternatives pour éviter d'être tout seul dans sa voiture. Le covoiturage, encore une fois, c'est anachronique de ne pas avoir à Saint-Malo encore de parking de covoiturage. Il faut donc beaucoup travailler sur, l'intermodalité de tous les moyens de mobilité. Il faut aussi peut être que la SPL et nous espérons que la SPL ira aussi sur des expérimentations puisque si on parle bassin de vie, bassin de mobilité, évidemment que l'on pense à la communauté de communes de la Côte d'Emeraude et notamment Dinard et à Dinan Agglomération, si on veut réduire, ces 10 à 12 000 véhicules, il faut absolument que ça soit fait de manière rapide.

J'entends que vous ayez besoin d'absorber déjà le changement de statut, mais néanmoins, il ne faudrait pas non plus attendre trop longtemps. Je pense que nous pouvons aussi procéder à des expérimentations qui ne seraient pas forcément d'ailleurs très coûteuses au moins sur des périodes peut être réduites, mais sur notamment un des sujets qui est prégnant depuis des années, c'est cette traversée du barrage de la Rance, On peut faire des expérimentations aussi avec les navettes maritimes, on en a fait aussi, il y en a eu qui ont été faites avec des petits véhicules, mais, qui induisent un transfert de charge et qui n'ont pas été probantes. Mais en tout cas, il faut être audacieux, si je puis dire, et se permettre aussi, grâce à un statut juridique qui permet plus de souplesse, de répondre à ces problèmes qui sont pour la vie des Malouins très importants.

M. Gilles LURTON :

Je suis parfaitement d'accord pour faire des expérimentations, navettes maritimes ou autres. Je demande simplement qui finance ?

L'agglomération y est prête en partie, mais pas complètement que je sache, on est entre Dinard et Saint-Malo, sur une route départementale.

Oui, Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Je vous rejoins sur le point financier parce que la maîtrise des coûts, ça va être aussi quelque chose d'essentiel. Il faudra éviter toutes dérives financières. Le choix de la SPL, bien sûr, nous permettra d'être plus souple. On l'a vu en conseil d'agglomération. Mais cela n'est pas une fin en soi. Il faudra quand même bien penser à l'efficacité du réseau. L'ancienne délégation de service public (DSP) pour le conseil d'agglomération nous a quand même un petit peu baladé, une efficacité qui était quand même moindre. L'essentiel, ce sera quand même d'avoir un réseau efficace pour les Malouins et les travailleurs qui ont besoin de mobilité sur notre territoire.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Merci beaucoup.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 36 - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désignation des membres

Madame Florence ABADIE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 37 - Modification de la désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LE TRIANON

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 38 - Modification de la désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - ECOLE LA NATION

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Oui, Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Une petite remarque, tous les membres de l'opposition ont essayé de participer à ces conseils d'école lors du vote du 30 avril. Il n'y a eu aucune désignation et on s'aperçoit aujourd'hui que parmi la majorité, il y a eu, comment dire, beaucoup de personnes,

M. Gilles LURTON :

Deux.

Mme Thidalack ABHAY :

C'est quand même dommageable de ne pas avoir fait des désignations au sein des oppositions.

M. Gilles LURTON :

Madame ABHAY, j'ai là-dessus une position qui ne vous conviendra certainement pas, ça je n'en doute pas un instant, mais je ne vois pas comment, quand on est dans l'opposition, on peut porter la voix du maire dans une école.

Mme Thidalack ABHAY :

Après, c'est du bon sens.

M. Gilles LURTON :

Ce n'est pas si simple que ça. Quand vous avez dans une école des revendications extrêmement précises et que vous allez dire c'est le maire qui ne veut pas, cela me paraît compliqué.

Mme Thidalack ABHAY :

Après c'est la représentativité aussi de l'ensemble des électeurs.

M. Gilles LURTON :

Oui, mais là c'est de la représentation d'une majorité municipale. Cela me paraît quand même difficile. Vous voyez, autant dans une commission qu'il y ait des représentants à juste proportion en fonction des équilibres de la majorité de la minorité, je n'y vois aucun inconvénient. Quand, pour des représentations plus particulières qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement, je n'y vois pas d'inconvénient non plus. Mais là, quand je désigne quelqu'un pour aller me représenter ou pour aller représenter la majorité municipale pour ne pas personnaliser autour de moi, c'est difficile de désigner quelqu'un qui ne va pas défendre la politique de la majorité.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 39 - Modification de la désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils des écoles - GROUPE SCOLAIRE DANIEL GELIN - ROCABEY

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

M. Bruno LE NORMAND :

Oui, je vous recommande de désigner quelqu'un qui soit vraiment disponible parce que on perd un peu de temps et notez quand même que nous avons nous désigné des personnes longtemps à l'avance pour qu'on soit un peu plus rapide dans nos discussions.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 40 - Désignation des représentants du conseil municipal dans les établissements d'enseignement - Conseils d'administration des collèges - COLLEGE DUGUAY-TROUIN

Madame Caroline DESQUESSES rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 41 - Rapport annuel du Président sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2025

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 42 - Rapports annuels sur l'exécution des délégations de services publics - Année 2025

Monsieur Jean-Virgile CRANCE rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

M. Gilles LURTON :

Nous en avons fini avec l'ordre du jour, mais j'ai reçu plusieurs questions orales que je vais appeler une à une et nous y répondrons bien évidemment une à une. La première question orale a été posée par le groupe Nouveau CAP, cité audacieuse et participative et porte sur la zone de la Houssaye : vers un exemple d'îlot de fraîcheur ? J'invite le ou la personne qui le souhaite du groupe Nouveau Cap à présenter sa question.

QUESTION DE LA LISTE : NOUVEAU CAP, CITE AUDACIEUSE ET PARTICIPATIVE

QUESTION n°1 : La Houssaye : vers un exemple d'îlot de fraîcheur ?

Mme Carole LE BECHEC :

Merci, Monsieur le Maire. La Houssaye : vers un exemple d'îlot de fraîcheur ? Nous avons noté que dans l'OAP de La Houssaye, il est prévu des aménagements paysagers, la préservation de certaines continuités écologiques et des espaces végétalisés. Ces dispositions répondent en partie aux exigences réglementaires actuelles et s'inscrivent dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette.

Cependant, face aux effets déjà perceptibles du dérèglement climatique – épisodes de forte chaleur très fréquents qui vont malheureusement peut-être être plus nombreux, raréfaction de la biodiversité aussi, on peut parler d'effondrement comme le disent les scientifiques, nécessité de préserver les terres agricoles et les capacités naturelles d'infiltration des eaux. On parlait désimperméabilisation tout à l'heure, il faut vraiment aller à fond sur l'infiltration des eaux dans le milieu naturel. Beaucoup de collectivités choisissent aujourd'hui d'aller bien au-delà des seules obligations légales.

Nos questions :

Êtes-vous prêt à faire de La Houssaye un projet exemplaire en renforçant son ambition environnementale, par exemple :

- En augmentant significativement la part de pleine terre,
- En créant de véritables îlots de fraîcheur fortement arborés,
- En fixant des objectifs mesurables de couverture végétale et de désimperméabilisation.

Si cela est possible, en réduisant encore la surface effectivement artificialisée afin de mieux respecter l'esprit du Zéro Artificialisation Nette ?

En d'autres termes, êtes-vous prêt à faire de la Houssaye non seulement un projet conforme à la réglementation, mais une référence en matière d'adaptation ?

Les Malouins n'attendent pas seulement que la Ville respecte la loi ; ils attendent qu'elle soit exemplaire. Êtes-vous prêt à porter cette ambition pour la Houssaye et pour les autres OAP en matière d'adaptation au dérèglement climatique et de sobriété foncière pour vous, les malouines et les malouins, leurs enfants et petits-enfants ?

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup Madame LE BECHEC. Je donne la parole à Maurice BOURRIGAUD.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Merci Carole pour cette question. On travaille justement pour les enfants, les petits enfants aussi à fond et je vais répondre à toutes les questions.

Êtes-vous prêt à faire de la Houssaye un projet exemplaire ? Oui, servir d'exemple oui. Est-ce qu'on est prêt à renforcer notre ambition ? Non. L'ambition, elle est vraiment extrêmement élevée et je suis, comme pour Lorette, je suis vraiment enthousiaste sur ce projet avec ce travail qui est fait pour toutes les questions que vous soulevez : les îlots de fraîcheur bien sûr, la part de pleine terre, oui, c'est à peu près 1 ha 7 sur les parties privées qui seront respectés en pleine terre. C'est un endroit où il faut tricoter très finement la zone limite avec la zone agricole et la zone urbaine, puisqu'on sera en périphérie de zone urbaine. Des objectifs mesurables, oui, on en mesure. On a des normes, j'ai oublié le nom, mais on a des indicateurs d'impact qui s'appelle ERCA (Éviter, Réduire, Compenser, Accompagner) et tous ces indicateurs d'impact sont suivis d'ores et déjà et seront suivis tout au long de ce chantier jusqu'à la livraison, Réduire la part de surface effectivement artificielle. Alors là sur la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), oui, on est évidemment dans cette logique, puisque quand on parle de ZAN, on parle globalement dans le cadre général, on parle de renouvellement urbain ou d'extension urbaine. Et notre projet, le PLU le porte comme ça, c'est 80 % de renouvellement urbain où on parle de requalification de quartier, on parle de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration et c'est 80 % de notre projet pour les années qui viennent et en extension urbaine, on limite à 20 %. Là, on est en extension urbaine. Pour indication sur la ZAN, les surfaces des nymphes, vous savez, ces espaces naturels, agricoles et forestiers, on passe de 68 hectares de 2014-2024, à 43 ha pour la période en cours 2021-2031 et on va descendre pour la période des dix années qui suivront, à 14 ha. 68-43-14, on est bien dans cette logique zéro artificialisation des terres.

Êtes-vous prêt à faire de la Houssaye non seulement un projet conforme à la réglementation, ça va de soi qu'on est bien au-delà de la réglementation et de ces normes. Pour l'illustrer encore, je dirais une dernière chose, c'est qu'on a la chance, sur ce projet d'être accompagnés par Philippe MADEC qui est un urbaniste réputé, breton, rennais, mais qui travaille un peu partout, qui a une référence et une sommité en matière d'écoresponsabilité et on travaille extrêmement précisément sur tous ces sujets de circulation de l'eau, de garantie que la part de pleine terre sera extrêmement adaptée. On travaille avec du béton drainant lorsque le béton est indispensable et les îlots de fraîcheur. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je peux dire.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Donc volonté environnementale très forte sur la zone Houssaye comme nos prédécesseurs ont eu une volonté d'écoquartier sur le secteur de Lorette. Cela ne sera pas du tout le même quartier. Bien entendu.

Question n° 2 : Accueil de loisirs : quelles réponses pour les familles malouines ?

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu une deuxième question du groupe Nouveau CAP, cité audacieuse et participative portant sur les accueils de loisirs : quelles réponses pour les familles malouines ? Je vous laisse présenter votre question. Madame HALLOU.

Mme Solenn HALLOU :

Merci. Plusieurs familles de Saint-Malo et de l'agglomération ont récemment lancé une pétition pour alerter sur les difficultés d'accès aux accueils de loisirs municipaux.

Elles dénoncent un manque chronique de places, des inscriptions qui se remplissent en quelques minutes et des critères de priorité qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités familiales et professionnelles.

Plusieurs témoignages révèlent un réel désarroi, notamment pour les parents en situation de monoparentalité ou bien lorsque les deux parents travaillent en période de vacances scolaires.

En outre, l'absence de lieux spécifiquement dédiés à l'accueil de loisirs et de liens réguliers avec le tissu associatif sportif et culturel est soulignée.

Au-delà des difficultés d'inscription, cette mobilisation met donc en lumière un décalage entre les besoins des familles et l'offre actuelle de la Ville.

D'où nos questions :

- Nous souhaiterions connaître quelles réponses immédiates vous comptez apporter à ces familles ?
- Existe-t-il une attention particulière aux familles monoparentales et aux parents travaillant à Saint-Malo dans les critères d'inscription ?
- L'aide de l'agglomération à la formation pour l'obtention du BAFA a-t-elle répondu aux difficultés de recrutement évoquées lors du précédent mandat ?
- Enfin, la Ville étudie-t-elle la création de locaux spécifiquement dédiés aux accueils de loisirs ainsi que le développement de partenariats avec les acteurs associatifs sportifs et culturels du territoire ? Merci.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, je donne la parole à Madame DESQUESES.

Mme Caroline DESQUESES :

Bonsoir, Madame HALLOU. Merci pour cette question. Pour le mois de juillet, il y a des places dans tous les centres de la ville :

- Courtoisville Élémentaire : complet sauf les 8/13/22 et 29 juillet,
- Courtoisville Maternelle : il reste de la place tous les jours,
- Gentillierie Élémentaire : il reste de la place tous les jours,
- Gentillierie Maternelle : 5 jours complets (16/23/24/28 et 30 juillet), sinon il reste des places,
- Bournay : il reste de la place tous les jours.

Concernant la question sur l'attention particulière, il existe une attention particulière pour les familles malouines. En effet, l'ouverture du portail se fait une semaine avant pour les familles malouines. Les places sont réattribuées à la fermeture du portail. Nous avons une attention particulière pour les familles, sachant que l'accueil unique fait du cas par cas pour trouver des places aux familles qui sont vraiment dans le besoin pour faire garder leurs enfants.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF), qui est le principal financeur, demande à la Ville de revoir ses critères de priorisation, proposition vers laquelle la Ville va devoir tendre. En effet, à partir du moment où l'enfant est scolarisé à Saint-Malo, il doit pouvoir avoir accès à l'accueil de loisirs. Les places sont attribuées à la fermeture du portail. En l'occurrence, le portail a fermé le 26 juin à 17h. La CAF demande une égalité d'accès aux structures d'accueil.

Concernant les BAFA de territoire :

- 2024 BAFA malouins : 8 animateurs (3 ne travaillent plus avec nous à ce jour)
- 2026 BAFA territoire : 2 animateurs (toujours en poste) + 1 BAFA, formation interne à venir fin 2026, toujours en poste.

Cela permet un recrutement de qualité et pérenne.

La Ville est toujours en réflexion sur la création d'un accueil de loisirs dédié. Plusieurs sites sont bien évidemment à l'étude.

Pour ce qui concerne les partenariats, des partenariats vont être développés et sont déjà développés dans les accueils de loisirs. Il y a des sorties culturelles, l'accueil d'association sportives comme par exemple le squash.

Ce partenariat va être développé à l'avenir par la Direction de l'Education Jeunesse.

M. Gilles LURTON :

En principe, allez-y, je suis très tolérant. Mais il ne faut pas qu'on introduise les débats sur les questions parce que sinon, on ne va plus en sortir.

Mme Solenn HALLOU :

Non, c'est n'est pas un débat, c'est juste une question complémentaire. Quand vous dites que la CAF demande à revoir l'égalité d'accès aux structures d'accueil, est ce que cela va être révoqué lors d'une assemblée ou dans une commission ?

M. Gilles LURTON :

Bien sûr.

Mme Caroline DESQUESES :

Tout à fait, Madame HALLOU. C'est un travail que nous allons voir en commission. Exactement, tout à fait, avec des nouvelles propositions.

Question n° 3 : CADMIUM – Suivi de la question du 02 avril 2026

M. Gilles LURTON :

Merci. J'ai reçu une troisième question du groupe Nouveau CAP, cité audacieuse et participative qui porte sur le Cadmium et je vais tout de suite laisser le groupe présenter sa question. Oui, Monsieur DREANO-DELALE.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Je porte cette question en l'absence de Emily DUTHION. Si elle avait été là, c'est elle qui l'aurait portée puisqu'elle avait déjà porté une question sur le même thème début avril.

La trop forte exposition au Cadmium, métal lourd, toxique, de la population française est avérée. (Air, alimentation, eau potable et contact cutané). Cette exposition génère des cancers (poumon, rein, pancréas, sein, prostate, une dégradation des os).

Ce cadmium est présent dans les engrais phosphatés, produits fabriqués par le groupe Timac Roullier, dans le port de St Malo, à base d'importation de roches de phosphate.

Pour rappel, la norme française actuelle est de 90 mg cd/kg engrais, norme européenne 60 mg/kg, normes spécifiques à certains pays (Hongrie, Slovaquie, Finlande) 20 mg/kg. L'Assemblée nationale a adopté le 03 juin 2026, la proposition de loi visant à réduire les risques sanitaires et se traduit ainsi : à compter du 1^{er} janvier 2027, la teneur en cadmium ne pourra excéder 40 mg/kg d'anhydride phosphorique, et 20 mg/kg à compter du 1^{er} janvier 2030.

Lors de votre réponse, Monsieur le Maire, début avril 2026, à la question sur les éléments de suivi à mettre en œuvre sur la ville et le port de St Malo, pour les teneurs en métaux lourds type Cadmium, vous avez répondu, entre autres, qu'il avait été diligenté via la CPTS, Communauté Professionnel Territoire de Santé, 10 mesures d'analyses de terre sur 10 sites.

Les questions :

- Quels sont les 10 sites qui ont été choisis pour les analyses de terre ? Selon quelle méthodologie ?
- Avez-vous eu connaissance des résultats et si oui, quels sont-ils ?
- Quelles sont les origines des gisements phosphatés exportés par la Timac pour son usine du port de Saint-Malo ?
- Quelles sont les teneurs actuelles en cadmium de ces mêmes gisements à leur arrivée ?
- Quelles sont les méthodes actuellement utilisées pour décadmiumiser les engrais phosphatés et à quelle teneur actuelle les engrais fabriqués à Saint-Malo sont vendus dans le monde et sur les terres du Pays de Saint-Malo ?
- Avez-vous connaissance des éléments de stratégie et le planning de la Timac pour aboutir à la nouvelle législation qui vise à atteindre 40 mg/kg puis 20 mg/kg en 2027 puis 2030 ?

Donc, nous redisons que la population a besoin de données transparentes. La Timac doit prendre ses pleines responsabilités.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Je donne la parole à Madame ROCHE.

Mme Céline ROCHE :

Merci beaucoup. La Ville a effectivement donné son accord à la CPTS pour qu'ils puissent réaliser, à leur demande, des analyses de terres sur 12 sites localisés :

- Cité d'Aleth (entrée du Fort et Parking Rue St Pierre),
- Parc Bel Air,
- Rue de la Croix Désilles (terrain vague),
- Intra-Muros (rue de la Crosse et Porte Saint-Louis),
- Avenue Louis Martin,
- Montagne St Joseph,
- Giratoire du Naye,
- Ancien collège Surcouf et parking rue de la Chaussée,
- Vélodrome.

Plusieurs sites ont également été investigués sur le Port, avec l'accord de la Région.

Au final, la CPTS a réalisé 28 prélèvements (profondeur de 0 à 50 cm) sur ces sites qui ont été analysés par le laboratoire Laboce.

La CPTS a également réalisé 52 prélèvements en surface avec l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP).

Selon les prélèvements, l'analyse a été faite par 2 techniques complémentaires : la concentration de cadmium total et des dosages de cadmium biodisponible.

Une présentation des résultats a été faite par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) à l'ARS (Agence Régionale de Santé) à laquelle nous avons été conviés, ainsi que les membres du comité technique de la qualité de l'air, le 10 juin 2026, sans transmission préalable.

Ce comité technique regroupant la Région, la Ville, Saint-Malo Agglomération, le Pays, l'ARS, la CPTS, l'ORS, SPF, la DREAL, la Sous-préfecture vont se réunir pour échanger suite aux résultats transmis par la CPTS mi-juin et en cours d'analyse par l'ARS. En toute transparence, ils devaient se réunir ce lundi, mais suite à la canicule, l'ARS a eu besoin d'un délai supplémentaire pour analyser ces résultats. Aussi, sans une analyse des différents experts, nous ne sommes pas en mesure de vous partager ces résultats, mais dès que ces données seront consolidées, soyez certains que nous en ferons part à tous, comme cela a toujours été le cas.

Concernant les questions sur la Timac, ces questions relèvent de l'exploitation du port et du fonctionnement d'une entreprise privée. Aussi la Ville va interroger par écrit la société, l'exploitant du port EDEIS et le concessionnaire Région en ce sens. Les réponses seront partagées à réception. Merci.

M. Gilles LURTON :

Nous ne pouvons pas vous en dire plus jusqu'à présent. Nous avons besoin d'une consolidation des résultats.

QUESTIONS DE LA LISTE : NOUVEAU CAP, CITE AUDACIEUSE ET PARTICIPATIVE ET DE LA LISTE VOIES COMMUNES – n°4 et 5

Question sur l'avenir de l'hôpital de Saint-Malo

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu deux questions concernant l'avenir de l'hôpital de Saint-Malo. Une question du groupe Nouveau CAP, cité audacieuse et participative et une question du groupe Voies communes, je suis tenté de proposer de présenter vos deux questions qui se recoupent grandement et j'essaierai de répondre globalement à vos questions, sans bien sûr oublier une seule précision qui aurait été posée dans une question et pas dans l'autre. Madame LE BECHEC, Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Je donne la parole à la Voies Communes.

M. Gilles LURTON :

Comme vous voulez.

M. Bruno LE NORMAND :

Je prendrai la parole après.

M. Gilles LURTON :

D'accord, vous poserez votre question après. Je propose que Madame YADAV présente sa question et que Monsieur LE NORMAND prenne la parole après.

Mme Céline YADAV :

Monsieur le Maire, nous revenons vers vous concernant le dossier du grand projet hospitalier. Le 5 juin dernier, lors du conseil municipal, notre groupe Voies Communes vous a posé la question suivante : « *Dans la difficulté où nous sommes, vous qui avez annoncé, Monsieur le Maire, lors du premier débat télévisé de la campagne électorale, le 5 mars, dans les premiers jours, qui suivra mon élection, je mettrai tout en œuvre pour préparer le dossier que nous devons déposer auprès du gouvernement pour la construction d'un nouveau plateau technique hospitalier, nous vous remercions de nous faire part de votre stratégie pour sortir de ce dossier majeur de l'ornière et dans un souci de transparence, de rendre public le rapport de l'ANAP* ». Dans votre réponse, vous n'avez pas jugé utile de nous faire part de votre stratégie et vous n'avez pas davantage rendu public le rapport de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance).

Or, la presse nous apprend que c'est un des scénarios proposés par l'ANAP, consistant notamment à abandonner le projet du nouvel hôpital territorial Atalante et à réaménager le site Broussais, qui a été retenu par la ministre de la Santé après votre audience du 29 juin. Nous estimons que l'abandon du projet de nouvel hôpital territorial à Atalante constitue un véritable échec pour le conseil de surveillance, la direction du GHRE et les grands élus du territoire.

Partagez-vous ce point de vue et quels enseignements en tirez-vous pour les mois à venir en matière de gouvernance, de surveillance de cet établissement public, en particulier concernant les services rendus à la population, la concertation avec les personnels et les usagers et le suivi de sa trajectoire financière ? Dès lors, nous vous remercions d'indiquer au Conseil municipal et à la population malouine quelles seront les conséquences de l'abandon du nouvel hôpital territorial et son remplacement par une encore hypothétique restructuration du site Broussais, à la fois en termes de réponse aux besoins en matière d'égalité d'accès aux soins à la population du territoire de santé, donc, en termes de cohérence avec le projet médico soignant partagé adopté par les instances du GHRE en 2022 et en termes d'attractivité du Groupe hospitalier pour les professionnels médicaux et soignants, afin de stopper le cercle vicieux des fermetures d'activités et de lits pour manque de personnel. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Monsieur LE NORMAND.

M. Bruno LE NORMAND :

Merci, Monsieur LURTON. Début mars 2026, je fais un peu de la redondance, les représentants des syndicats CGT Sud Santé se sont mobilisés auprès des élus et des pouvoirs publics afin d'obtenir un soutien au projet du nouvel hôpital et d'alerter sur le risque de son abandon faute de financement. Le 30 avril dernier, en fin de Conseil municipal, notre liste Nouveau CAP, cité audacieuse et participative vous a interpellé sur l'avenir du groupement hospitalier Rance Emeraude, et plus particulièrement sur celui de l'hôpital de Saint-Malo. Le 5 juin 2026, Madame Céline YADAV, d'une autre liste d'opposition, Voies Communes, a également attiré votre attention sur ce sujet. Vendredi 26, comme l'a dit Céline YADAV, à l'appel du syndicat Force Ouvrière, du Collectif unitaire, composé d'élus locaux, de patients, d'organisation et de partis politiques de Dinan et de Saint-Malo, une manifestation s'est tenue devant l'hôpital de Saint-Malo en milieu de matinée, avant la réunion du conseil de surveillance, dont vous êtes l'un des présidents. Dans la presse,

M. Gilles LURTON :

Je suis le président.

M. Bruno LE NORMAND :

Dont vous êtes l'un des présidents. Vous êtes co-président ?

M. Gilles LURTON :

Non, Je suis le président.

M. Bruno LE NORMAND :

Le président en alternance. C'est votre année.

M. Gilles LURTON :

Par année.

M. Bruno LE NORMAND :

S'il vous plaît. On va dire, coprésident, c'est ce que dit la presse et la presse.

M. Gilles LURTON :

La presse s'est trompée.

Mme Carole LE BECHEC :

Président par alternance, vas-y !

M. Bruno LE NORMAND :

Vous avez commencé le débat, Monsieur LURTON.

M. Gilles LURTON :

Excusez-moi.

M. Bruno LE NORMAND :

Dans la presse, il est indiqué que vous attendez des réponses de la ministre de la Santé, Madame RIST, concernant l'avenir de notre centre hospitalier de Saint-Malo. Il est également annoncé dans la presse que vous devez la rencontrer ce 29 juin, parce qu'on vous a envoyé les questions le 29 juin, donc on court après.

Et toujours dans la presse, nous apprenons que Paris repousse la grande décision du grand hôpital à septembre. Vous savez que ce dossier suscite de très fortes inquiétudes dans un contexte particulièrement tendu : épisode de canicules qui gère des pathologies aux plus anciens et aux plus jeunes, aux bébés particulièrement, afflux de tourisme cet été, pénurie de personnel, fermeture de lits, tensions budgétaires, fermeture nocturne des urgences de Dinan. Lors de la campagne électorale, vous avez affirmé ce que disait également Madame YADAV que l'hôpital de notre territoire constituait une priorité. Les habitants attendent aujourd'hui des réponses claires et des engagements concrets. Nous, ce qu'on souhaite, pouvez-vous nous rendre compte de votre entretien avec la ministre de la Santé, des engagements qui ont été pris ? Quelles réponses précises l'État vous a-t-il apporter concernant le financement de l'hôpital ? Si aucune garantie n'a été obtenue, quelles démarches comptez-vous entreprendre dans les prochaines semaines ? Disposez-vous d'informations sur d'éventuelles nouvelles réductions d'activités ou de services à Saint-Malo ? Quels engagements avez-vous obtenu pour garantir le maintien des spécialités des services essentiels ? Existe-t-il un plan B si le financement du nouvel hôpital n'est pas assuré ? Quel est aujourd'hui le calendrier prévisionnel du projet ? Quelles sont d'après vous, les prochaines étapes ? C'est ce qui est important, accepteriez-vous, sans clivage politique que s'ouvre une véritable concertation sur ce sujet associant la direction du GRHE, l'ARS, les personnels, les syndicats, les usagers, les élus, les experts dans les meilleurs délais, les médecins et sur la transparence, vous engagez-vous à informer régulièrement le conseil municipal de l'évolution de ce dossier directement et non par voie de presse ? Accepteriez-vous qu'un point d'information soit inscrit à chaque conseil municipal jusqu'à ce que les décisions de l'État soient connues ? Pouvez-vous affirmer aujourd'hui devant ce conseil que vous ne laisserez pas abandonner le projet de nouvel

hôpital de Saint-Malo, et que vous mettez tout en œuvre avec l'ensemble des élus du territoire pour obtenir de l'Etat les financements nécessaires.

M. Gilles LURTON :

Sur la dernière question, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et la réponse est oui. Je mets tout en œuvre depuis longtemps pour faire aboutir ce dossier.

Je vais commencer par la rencontre du lundi 29 juin avec la ministre de la Santé, qui était accompagnée pour nous soutenir de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, Françoise GATEL. Cette rencontre, elle avait pour objectif de partager en toute transparence le résultat des travaux conduits depuis plusieurs mois avec l'ANAP. L'ANAP avait une demande de rapport de la ministre de la Santé. C'est la ministre de la Santé qui est destinataire du rapport de l'ANAP. S'il faut le rendre public, c'est bien à elle de le rendre public. Lors de cette réunion, nous étions également accompagnés du nouveau directeur de l'ARS qui vient d'être nommé, qui n'a pas encore pris ses fonctions, mais qui est venu à la rencontre, et de la directrice de cabinet de la précédente directrice de l'ARS, Madame BILLI, qui, elle, est nommée à d'autres fonctions et va quitter très prochainement l'ARS Bretagne, les services de l'État étaient bien sûr présents. L'objectif était d'établir un diagnostic complet de l'hôpital et des perspectives. Ce diagnostic, je l'avais moi-même demandé dès l'arrivée d'une nouvelle directrice le 8 septembre dernier, un diagnostic portant sur l'état financier de l'établissement, la répartition de l'offre, les organisations en place, les partenariats possibles et bien sûr l'immobilier. Dès l'arrivée de la nouvelle directrice, je lui ai demandé expressément et Didier LECHIEN, a fait de même auprès d'elle, de nous établir un diagnostic complet sur tous ces sujets. C'est ce qui a conduit la ministre à demander le travail qui a été réalisé par l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance).

Tous ces travaux ont démontré trois choses. J'essaye de résumer parce que je pourrais être très long sur le sujet. Le besoin de repenser une stratégie claire d'organisation des soins gradués sur notre territoire en actualisant le projet médical. Je rappelle que le projet médical n'a pas été actualisé depuis 2019. Ces travaux de l'ANAP ont également démontré la dégradation progressive de la situation financière qui a conduit à ralentir puis à stopper les investissements et qui se traduit aujourd'hui par un taux de vétusté des bâtiments très important, taux estimé à 90 %. Enfin, que le projet de construction de l'hôpital territorial sur le site d'Atalante ne pouvait plus être poursuivi dans les conditions initialement envisagées. C'est ce qu'a conclu le rapport. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport qui le dit. Le rapport a estimé que le projet d'Atalante présentait une évolution significative du coût de l'opération, qui avait été établi à 300 millions d'euros par la précédente direction. L'ANAP l'évalue à 480 millions d'euros et conclut que l'état financier de l'hôpital ne lui permettrait pas de rembourser les emprunts d'un projet évalué à 480 millions d'euros. L'ANAP a donc conduit la ministre de la Santé à abandonner le projet initial pour lui préférer un projet que l'ANAP qualifie de plus réaliste. Voilà ce qui a été présenté en début d'entretien le 29 juin dernier.

Pour autant, cette décision qui nous a été confirmée par courrier de la ministre du 29 juin 2026 qui nous a été envoyée le soir même, cette décision ne remet pas en cause l'ambition de modernisation portée par le GHRE, et je dois dire qu'au contraire, la ministre a ouvert une nouvelle étape qui va enfin, du moins je l'espère, parce que vous voyez bien tous les soubresauts que nous avons connus dans ce dossier, une nouvelle étape qui va nous permettre d'avancer, concrètement. Cette nouvelle trajectoire, elle s'articule autour

de plusieurs opérations structurantes : la construction de nouveaux bâtiments sur le site de Broussais à Saint-Malo, hors zone exposée au risque de submersion marine et accompagnée d'un programme de réhabilitation des bâtiments existants. Les nouveaux bâtiments représenteront près de 30 000 m² neufs, soit un demi de bâtiments de ce qu'on aurait fait sur la zone Atalante et la réhabilitation prévue permettra de disposer à la fin de plus de mètres carrés modernes qu'il n'en était prévu à Atalante. 30 000 m² plus les mètres carrés que nous récupérons sur les anciens bâtiments nous permet de disposer d'une surface encore plus importante que celle dont nous aurions disposée sur la zone Atalante, même si pour ma part, je continue de penser que la zone Atalante était pour l'avenir la meilleure solution que nous pouvions proposer. Mais aujourd'hui, je suis bien obligé de me confronter à la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Bien entendu, la nouvelle trajectoire s'appuie aussi sur la modernisation du site de Dinan, avec la réhabilitation des locaux de l'hôpital de Dinan et la création d'une extension destinée notamment au développement des activités ambulatoires sur le site de Dinan. Dans les semaines à venir, les travaux du schéma directeur immobilier se poursuivront, notamment avec les équipes médicales et soignants qui, depuis le 8 septembre dernier, sont pleinement associés à ce dossier, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, afin de consolider ce nouveau projet. Cela permettra de dire quelles activités migreront vers les nouveaux bâtiments et dans quel calendrier. Pour cela, il faut maintenant que nous puissions laisser l'hôpital travailler avec méthode afin de ne pas reproduire les erreurs que nous avons produites, que nous, je m'inclue dedans, que nous avons produites sous la précédente direction et aussi sous la précédente ARS, parce que je veux quand même dire que sur tout le dossier, nous avons été assistés en permanence par l'ARS, et je pourrais en écrire beaucoup là-dessus. D'abord définir un projet médical, puis un projet immobilier et enfin une trajectoire financière solide.

Sur le point financier lors de la réunion ministérielle du 29 juin, le maintien des financements accordés au titre du Ségur de la santé, 150 millions d'euros ont été confirmés. L'ARS Bretagne devra également accompagner le groupement hospitalier Rance Émeraude d'une aide complémentaire dans la mise en œuvre de cette nouvelle trajectoire. C'est l'engagement qu'a pris la ministre et qu'elle a écrit, sans pour autant en définir le montant. Je peux vous dire qu'il nous faudrait au moins 100 millions d'euros supplémentaires et nous restons mobilisés pour les obtenir 100 millions d'euros supplémentaires pour réaliser le projet tel que l'a défini la ministre, de restructuration du site de Broussais et de construction du nouveau bâtiment. Je serais tenté de dire que 100 millions supplémentaires, cela ne suffira malheureusement pas. Et qu'il faudrait presque que le gouvernement finance la totalité de l'investissement pour que nous puissions y parvenir. C'est pour ça aussi que je continue de me battre. Quel que soit le financement national, la réussite de ce projet nécessitera d'engager des efforts soutenus au sein de l'établissement de Saint-Malo pour restaurer durablement la situation et relancer très vite l'investissement courant. Parce qu'il n'y a pas que la construction, l'hôpital a besoin urgemment de travaux. Il faut assurer le fonctionnement de l'hôpital dans les semaines, les mois et les années qui viennent. Et ça aussi, la directrice l'a pleinement en tête. Vous me demandez si aucune garantie n'a été obtenue ? On a obtenu une garantie de financement supplémentaire sans que le montant n'en soit défini. Quelle démarche comptez-vous entreprendre dans les prochaines semaines disponibles ? Disposez-vous d'informations sur d'éventuelles nouvelles réductions d'activités ou de services à Saint-Malo ? Ce qui a été obtenu quand même, c'est le maintien des 150 millions d'euros d'aides

mais aussi l'assurance de constructions neuves moderne sur les deux sites, c'est-à-dire Saint-Malo et Dinan avec une aide financière complémentaire de l'ARS. C'est aussi la validation du projet d'œuvre portée par l'ANAP avec Dinan, la reconnaissance d'un hôpital de proximité pleinement actif, qui ne perd pas de lits, qui se développe, mais aussi des hôpitaux de jour et sur Saint-Malo, la reconnaissance d'un hôpital de recours territorial disposant de toutes les disciplines médico chirurgicales, d'un plateau technique moderne incluant notamment de nouvelles urgences et un nouveau bloc opératoire. Je dois dire qu'au niveau de l'offre de soins sur Saint-Malo, nous ne perdons rien du tout. Nous gagnons même de nouvelles possibilités. Quel engagement avez-vous obtenu pour garantir le maintien des spécialités et les services essentiels ? Tous les services, je vous l'ai dit, de Saint-Malo, sont essentiels et le nouveau projet nous permet même de conserver sur notre site certains services qui disparaissaient dans le précédent projet et sur lesquels je me suis beaucoup battu parce que j'ai toujours considéré que supprimer à Saint-Malo l'hospitalisation de jour des soins neurolocomoteurs était une erreur. Je l'ai toujours considéré. Vous pourrez le retrouver dans les comptes rendus des conseils d'administration du centre hospitalier. À l'époque, on me disait oui, mais il faut bien en laisser aussi. Je pense que c'était une erreur parce que la population qui a besoin de ces soins est beaucoup plus nombreuse sur cette partie du territoire de santé n° 6. Cela a été l'un de mes combats. Je suis heureux de constater que sur ce point, l'ANAP le reprend complètement à son compte. Nous avons aussi obtenu des engagements sur la restauration d'une bonne santé financière, qui est la seule voie possible pour conserver notre indépendance. Vous me demandez s'il existe un plan B si le financement de nouvel hôpital n'était pas assuré ? Je vous réponds qu'il n'en existe pas. Il n'y a pas de plan B et nous devons réussir par ce projet. L'État doit prendre sa part et c'est pour ça que nous continuons de nous battre en continuant de soutenir le projet financièrement. Dans votre question, vous me demandez également quel est aujourd'hui le calendrier prévisionnel du projet ? Quelles sont, d'après vous, les prochaines étapes ? Nous travaillons sur un calendrier qui me semble réaliste. Pour avoir expérimenté les précédents calendriers, je peux vous confirmer la longueur de toutes les démarches auxquels nous sommes confrontés. La nouvelle équipe de gouvernance du groupement hospitalier travaille pour déposer un nouveau dossier, en principe au début de l'automne, et un dossier complet en début d'année prochaine. La phase travaux pourra alors être lancée et les premiers bâtiments, c'est le calendrier que nous avons élaboré. Il est encore un peu fragile, excusez-moi si je ne suis pas à une année près, mais les premiers bâtiments sont attendus pour 2034. C'est le dossier que nous présenterons à l'automne qui déterminera le montant de l'aide. Sur la transparence, vous engagez-vous à informer le conseil municipal régulièrement de l'évolution de ce dossier directement et non par voie de presse ? Comme je l'ai toujours fait. Oui, je propose également que le conseil municipal ou le conseil communautaire puisse recevoir à la rentrée la directrice du GHRE ainsi que le nouveau directeur de l'ARS, s'il accepte de venir s'exprimer devant le conseil municipal ou le conseil communautaire. Je ne sais pas très bien encore si nous devons le faire ici ou au conseil communautaire. Pour autant, je vous le dis, je n'ai jamais refusé de répondre à la presse qui me pose beaucoup de questions, qui m'appelle souvent. Parfois, je le dis, je ne peux pas vous dire, parce que nous travaillons et c'est trop tôt pour s'exprimer, mais en général, j'entretiens toujours des relations courtoises avec les différents médias de notre territoire et j'essaie de les informer au mieux, en toute transparence, de tous les dossiers que nous traitons. Accepteriez-vous, qu'un point d'information soit inscrit à chaque

conseil municipal jusqu'à ce que les décisions de l'État soient connues ? Je n'ai pas d'opposition à ça. Peut-être que cela ne sera pas utile à chaque conseil communal, municipal. Cela va être un peu en fonction de l'évolution, mais je n'ai aucune opposition à ça. Pouvez-vous affirmer aujourd'hui devant ce conseil que vous ne laisserez pas abandonner le projet de nouvel hôpital de Saint-Malo et que mettez tout en œuvre avec l'ensemble des élus du territoire pour obtenir de l'Etat les financements nécessaires ?

Je crois que j'ai répondu et la réponse est bien sûr oui et même au-delà d'ailleurs, parce que j'essaie quand même encore, je n'ai pas renoncé à tout, voyez-vous. Question supplémentaire de Madame YADAV, en termes de réponse aux besoins en matière d'égalité d'accès aux soins de la population du territoire de santé, donc en termes de cohérence avec le projet médico soignant partagé adopté par les instances du GHRE et en terme du projet professionnel médico-social sur les services, des fermetures d'activité et de lits pour manque de personnel, je ne partage pas l'idée d'un échec sur ce dossier. Je dois vous dire que pendant des années, on nous a caché la vérité, que le dossier était bloqué. Je me souviens, au mois d'avril 2020, nous étions en plein confinement. J'avais été autorisé, malgré le confinement, à poser une question orale dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, nous n'étions que deux dans l'hémicycle, rassurez-vous. Je l'avais posé et à la suite de cette question dans la cour de l'assemblée le projet de Saint-Malo avait été inscrit comme le premier dossier au Ségur de la santé. Je vois bien que depuis, les choses se sont beaucoup complexifiées. Ce que je souhaite, c'est que nous parvenions à offrir aux patients de territoire de santé n° 6 les capacités de se soigner dans toutes les spécialités, comme c'est le cas aujourd'hui ou presque, on n'évitera jamais que certains patients soient envoyés au CHU à Rennes, la possibilité de se soigner sur notre territoire. Nous avons les moyens d'offrir à ces patients un outil de travail moderne et un véritable levier d'attractivité pour les professionnels de notre territoire. C'est aussi une question, l'attractivité de l'établissement que les médecins, les personnels soignants restent à l'hôpital de Saint-Malo et puissent travailler sur un projet de territoire. Je pense que c'est encore possible aujourd'hui et en tout cas, j'y mettrai tous mes efforts. Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je pense que ça le mérite.

QUESTION DE LA LISTE : MALOUIN JE SUIS

Question n° 1 : Intra-Muros : le temps du diagnostic est passé, place à l'action

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu d'autres questions du groupe Malouin je suis. Une première question sur l'Intra-Muros : le temps du diagnostic est passé, place à l'action. Madame YADAV, je donne la parole, excusez-moi, je suis vraiment désolé. Madame ABHAY.

Mme Thidalack ABHAY :

Monsieur le Maire, je souhaite revenir sur l'avenir d'Intra-Muros. La création d'une commission dédiée est une initiative que je salue. Elle témoigne d'une prise de conscience des difficultés que rencontre aujourd'hui notre centre historique. Mais je crois que nous devons désormais franchir une nouvelle étape. La récente lettre ouverte de l'association Intra-Malo résume un sentiment largement partagé par de nombreux habitants : les diagnostics existent, les études se succèdent, les consultations aussi... mais les problèmes du quotidien demeurent.

Déchets, propreté, tags, entretien du patrimoine, disparition progressive des commerces de proximité, difficultés de stationnement ou encore accès aux services : ces sujets sont connus depuis longtemps. Ils ne nécessitent plus de nouveaux constats ; ils appellent des décisions.

La fermeture annoncée de la dernière poissonnerie d'Intra-Muros en est une illustration particulièrement préoccupante. Ce n'est pas uniquement un commerce qui disparaît, c'est un service essentiel pour les habitants permanents.

Plus largement, beaucoup de Malouins ont aujourd'hui le sentiment qu'Intra-Muros devient un lieu que l'on visite davantage qu'un quartier où l'on vit. Nombre d'entre eux évitent même le centre historique pendant la saison touristique. Or Intra-Muros ne peut appartenir uniquement aux touristes. Son attractivité repose justement sur ce qui fait son authenticité : des habitants, des commerces du quotidien, une vie locale.

La concertation actuellement engagée est utile pour préparer l'avenir. Personne ne le conteste.

En revanche, certains sujets font déjà l'objet d'un consensus. Personne ne demande une nouvelle étude pour savoir qu'il faut lutter contre les tags, cela paraît évident, améliorer la propreté ou renforcer l'entretien des espaces publics.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir si la municipalité est prête à distinguer deux temporalités :

- D'une part, poursuivre la réflexion de fond sur l'avenir d'Intra-Muros,
- Et, d'autre part, engager dès maintenant un plan d'actions immédiates sur les principaux irritants du quotidien.

Au-delà de ces premières mesures, êtes-vous également prêt à présenter devant le conseil municipal une véritable feuille de route pour Intra-Muros, avec des objectifs publics, des échéances précises et un suivi annuel permettant de mesurer les résultats ? Parce qu'après plusieurs mandats, les habitants n'attendent plus seulement des concertations. Ils attendent désormais un calendrier d'actions.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, je donne la parole à Madame DANINO-SOISSON.

Mme Sophie DANINO-SOISSON :

Madame ABHAY,

Je vous remercie Monsieur le Maire, Je vous remercie beaucoup Madame ABHAY pour votre intervention et pour vos questions. Je vais tenter d'y répondre. Je tiens à vous remercier pour la vigilance que vous portez à l'égard de l'avenir d'Intra-Muros et je souhaiterais vous affirmer que c'est un point que nous partageons collégialement.

Nous connaissons les enjeux auxquels doit faire face le quartier historique : l'accessibilité universelle, les conflits d'usages entre habitants et visiteurs, la qualité des espaces publics, la gestion des flux touristiques, la circulation difficile, la disparition du commerce de proximité, etc...

Malgré ces quelques enjeux cités ici, dont je ne pourrai malheureusement faire la liste exhaustive ici ce soir, nous devons être lucides quant au fait que la capacité d'investissement de la Ville ne permette pas de tout venir solutionner d'un seul coup. Il va falloir prioriser, planifier et c'est justement ce que permet le plan guide, sur lequel nous travaillons actuellement en concertation avec la population.

Vous allez me demander ce qu'est un plan guide ? Je vous réponds : un plan guide est un document orienté vers l'action qui décrit les éléments existants à préserver et à valoriser pour construire un futur désirable. A travers ce document, l'objectif est de constituer une vision globale et stratégique sur le long terme et de planifier les investissements dans l'espace et dans le temps, pour les 15 prochaines années.

Ainsi, je peux vous l'assurer, « Franchir une nouvelle étape » est exactement ce que le plan guide, en cours de création, s'apprête à faire.

Nous en sommes actuellement à la phase de diagnostic. Diagnostic qui s'avère nécessaire pour écrire un tel futur. Ce diagnostic ne vise pas à produire de nouveau élément mais, au contraire, à faire état de toutes les productions générées par la Ville et par l'ensemble des usagers à travers leurs sollicitations dans le cadre des permanences, des courriers ou lors des précédentes concertations.

Ce premier cycle de concertation intervient en dernier lieu de cette phase de diagnostic afin de s'assurer que les éléments relevés soient exhaustifs, qu'ils convergent et qu'ils soient toujours d'actualité ; il s'agit de s'assurer qu'ils soient partagés par le plus grand nombre aussi. Enfin, cette concertation se poursuivra tout au long de la vie de ce plan guide car elle est garante de la cohérence et de la pertinence des actions qui seront proposées.

Pour conclure, je souhaite vous assurer que nous aurons, à travers ce plan guide, une feuille de route pour Intra-Muros, avec des objectifs publics et un suivi annuel permettant de mesurer les résultats. La planification sera travaillée à l'issue de sa création, dès 2027, avec des actions mises en œuvre à long terme, mobilisant un investissement conséquent, quand d'autres actions pourront prendre place rapidement, à budget limité, sous forme d'expérimentation notamment. J'espère avoir répondu pleinement à votre question dont je vous remercie.

Question n° 2 : Avenir du bureau de Poste de La Découverte

M. Gilles LURTON :

J'ai été saisie d'une deuxième question par le groupe Malouin je suis sur l'avenir du bureau de poste de la découverte. Je vous laisse présenter votre question.

Mme Elodie BODIN :

Bonsoir. Des informations relayées ces derniers jours font état d'un projet de fermeture du bureau de Poste de La Découverte dans les prochains mois. Si cette information n'a pas été officiellement confirmée par La Poste, elle suscite une réelle inquiétude parmi les habitants du quartier.

Au-delà de sa fonction postale, ce bureau constitue un véritable service public de proximité, y compris pour l'agence bancaire. Il permet chaque jour à de nombreux habitants d'effectuer leurs démarches courantes pour les personnes âgées, les habitants peu mobiles ou ceux qui ne maîtrisent pas les démarches numériques, cette présence de proximité est souvent indispensable.

La disparition de ce bureau viendrait encore réduire l'offre de services publics dans un quartier qui a déjà connu plusieurs évolutions ces dernières années. Elle obligerait également de nombreux usagers à se déplacer davantage pour accéder à des services essentiels.

Pouvez-vous nous indiquer si la Ville a été officiellement informée de ce projet ? Si tel est le cas, quelles démarches avez-vous déjà engagées ou envisagez-vous d'engager auprès de La Poste, de l'État et les éventuels autres partenaires concernés afin d'obtenir le maintien de ce bureau de poste au service des habitants de La Découverte ? Merci.

M. Gilles LURTON :

Merci, Madame. Je vous confirme que la Ville a officiellement été informée de ce projet. Je n'ai pas à le cacher du tout. Je dois dire qu'il est vrai que le Projet de la Découverte a pris du retard du fait des difficultés du groupe Réalités. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises au sein de cette instance. Dans la version initiale du projet porté par le groupe Réalités, il était bien prévu le transfert du bureau de poste dans de nouveaux locaux en rez-de-chaussée du projet de parking silo.

A l'heure actuelle, nous pensons que le projet de la Découverte devrait pouvoir reprendre. La société Réalités est sortie de sa procédure de redressement judiciaire. Le 5 mai 2026, j'ai reçu le PDG du groupe Réalités qui a informé la Ville que le groupe Réalités est entré en négociation exclusive avec un promoteur national qui serait en capacité de reprendre le projet et de le mener à bien dès 2027. Je l'espère en tout cas parce que je l'ai entendu plusieurs fois sous le précédent mandat mais les choses ont quand même l'air de se concrétiser.

Entre temps, la Poste a changé de position sur ce transfert. Elle explique que le volume de courrier a fortement baissé et que le transfert des locaux du bureau de Poste représente un investissement important que la Poste ne souhaite plus assumer aujourd'hui.

La Ville a fait savoir au groupe La Poste que cette décision unilatérale n'est pas entendable compte tenu de la situation du bureau de Poste dans un quartier prioritaire de la ville et que ce bureau de Poste répond aux besoins de nombreux habitants du quartier qui ne sont pas motorisés et qui ont besoin de la Poste pour le courrier et pour des services bancaires. Je ne comprends pas la position de la Poste. Je l'ai dit au Président Directeur Général de la Poste alors que j'étais parlementaire et que j'avais souvent l'occasion de le rencontrer. Je le dis au Directeur Régional à chaque fois qu'il vient me voir. Le principal atout de la poste, pour moi, c'était ce contact de proximité qu'elle avait avec les habitants de notre pays, les colis, le courrier et les services bancaires que la Poste rendait à souvent de petits épargnants. Je le pense très fortement et je ne pense pas que d'aller livrer des médicaments dans les campagnes les plus éloignées permettra à la Poste de redresser sa situation. Je vous dis sincèrement ce que je pense.

J'ai donc écrit le 15 mai dernier au Directeur de la Poste et je peux vous lire et cela fera une réponse à votre question la lettre que je lui ai envoyée : « Monsieur le Délégué Régional, lors de notre entretien du lundi 6 juillet 2025, il y a un an, vous m'avez informé de votre intention de supprimer le distributeur bancaire de Rothéneuf et de fermer le bureau de poste de la Découverte pour absence de rentabilité de ce site, pour absence de rentabilité de ce site, j'insiste bien. Pour ce qui concerne le distributeur bancaire de Rothéneuf, malgré mon désaccord sur sa fermeture, il a été supprimé dès le début du mois de mai. Cette suppression a évidemment provoqué un grand mécontentement des habitants du quartier Rothéneuf, qui s'en sont ouverts directement auprès de moi. Mais c'est surtout sur le bureau de poste de la Découverte que je souhaite revenir aujourd'hui, pour vous faire part de mon incompréhension et de ma profonde désapprobation sur ce projet de fermeture. En effet, lorsque vous êtes venu me rencontrer le 6 juillet dernier,

vous avez évoqué des raisons de rentabilité pour justifier cette fermeture ainsi que l'impossibilité pour La Poste de maintenir autant de bureaux. C'était le 15 mai 2026. Il se trouve que j'ai reçu aujourd'hui les syndicats de la Poste qui m'ont expliqué que le bureau de poste de la Découverte était un bureau rentable avec une forte clientèle populaire, issue principalement du quartier prioritaire de la ville. Les syndicats m'ont fait savoir que lorsqu'ils ont été informés de la fermeture de ce site, il leur a été expliqué à eux par vos instances, que la raison était le montant du loyer demandé par le groupe Réalité, promoteur du projet de reconstruction du centre commercial de la Découverte.

Or, à aucun moment nous n'avons évoqué ensemble, ce problème de montant de loyer. Et si tel était le cas, je m'en serais ouvert aux représentants du groupe Réalités que j'ai souvent l'occasion de rencontrer. Aussi, je tiens à vous faire part de mon opposition la plus totale à la fermeture du bureau de poste de la découverte. Il me semble qu'il est dans les missions de service public de la Poste de maintenir un service de ce type dans un quartier prioritaire de la ville, et le conseil municipal de Saint-Malo s'associera à toutes les initiatives de la population ou des syndicats pour s'opposer à cette fermeture.

En conséquence, je vous demande de clarifier les motifs de cette fermeture et en tout état de cause, de revenir sur cette décision. Voilà le courrier que je lui ai envoyé le 15 mai. Je n'ai pas de réponse pour le moment.

Question n° 3 : La ville marocaine d'Essaouira

M. Gilles LURTON :

Troisième question du groupe Malouin Je suis : jumelage avec la ville marocaine d'Essaouira.

M. Jérôme BESNARD :

Oui, merci Monsieur le Maire. La ville marocaine d'Essaouira a été bâtie sur la côte atlantique à partir de 1760 sur l'ancien comptoir portugais de Mogador. Pour cela, ce sultan chérifien a notamment fait appel à l'architecte Théodore CORNUT (né à Sète en 1714). Celui-ci s'inspira directement des plans de Vauban et des remparts de Saint-Malo pour dessiner la nouvelle ville. Chef-lieu de province, elle compte aujourd'hui 82 000 habitants. Sa Médina est classée depuis 2001 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa communauté juive fut l'une des plus florissantes du Maroc jusqu'à la fin du protectorat français en 1956. La musique gnaoua, d'origine subsaharienne, y a son festival annuel. Son port de pêche, l'un des plus importants du pays, est spécialisé dans la sardine. Un projet de jumelage entre Saint-Malo et Essaouira avait vu le jour lorsque René COUANAU était maire de notre ville. Pour diverses raisons, le projet n'avait pu alors aboutir. Alors que la reconnaissance par la France de la marocanité du Sahara en juillet 2024 a relancé au plus haut niveau les relations entre la France et le Maroc, ne serait-il pas opportun de relancer ce projet, comme cela a été évoqué en commission qui a précédé ce conseil ? La visite d'État du roi Mohammed VI en France prévue à l'automne prochain et le traité d'amitié entre nos deux pays qui devrait être signé à cette occasion ne sont-ils pas une excellente occasion pour notre ville de réaliser enfin ce jumelage si riche de sens ?

M. Gilles LURTON :

Merci, c'est Monsieur CRANCE qui va vous répondre.

M. Jean-Virgile CRANCE :

Merci, Monsieur BESNARD pour cette question. Vous soulignez à juste titre les nombreux liens historiques, culturels et patrimoniaux qui rapprochent Saint-Malo et Essaouira. Ces éléments donnent effectivement tout son sens à l'idée d'une coopération entre nos deux villes, qui avait d'ailleurs déjà été envisagée, vous l'avez rappelé, par le passé.

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer en commission, la municipalité a toutefois fait le choix, à ce stade, de concentrer ses efforts sur le développement et la consolidation des relations avec nos deux villes jumelées actuellement qui sont Gaspé au Québec et Port-Louis, capitale de l'île Maurice. Ces partenariats constituent un socle solide qu'il nous appartient de faire vivre et d'enrichir à travers de nouveaux projets de coopération.

Par ailleurs, d'ailleurs ce soir, nous venons de délibérer à l'unanimité la création d'un poste de chargé de mission Relations internationales et affaires européennes, rattaché à la Direction de la communication et des relations internationales. Cette création marque une étape importante dans la structuration de notre action à l'international. Parmi les missions qui lui seront confiées figurera l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de coopération internationale, ainsi que l'étude des perspectives de nouveaux partenariats et je veux rappeler ce qui avait été initié avec le port de Stralsund par notre collègue Catherine KRAUSS que je salue pour son action à cet égard.

Dans ce cadre, l'opportunité de développer des relations avec Essaouira pourra naturellement être examinée, au regard de l'intérêt mutuel des deux collectivités, des projets concrets susceptibles d'être menés et des priorités que la Ville se sera fixée.

Nous souhaitons en effet inscrire notre politique internationale dans une démarche cohérente, progressive et durable : conforter les coopérations existantes, tout en restant ouverts à de nouvelles perspectives lorsque les conditions seront réunies et je veux le rappeler dans le respect de nos capacités de moyens humains et financiers. Merci.

M. Gilles LURTON :

Merci à vous. Je veux avoir un mot particulier pour Monsieur PERNET, parce que j'ai pensé pendant ce conseil que c'était le dernier Conseil municipal de Monsieur PERNET.

Monsieur PERNET a choisi de voguer vers d'autres fonctions et c'est sa liberté la plus totale. Il nous quittera le 20 septembre prochain et nous aurons donc à procéder à un recrutement d'un nouveau directeur général de service. Je le remercie pour la qualité de son travail, la façon avec laquelle il a su fédérer les services municipaux aussi, et, je dois dire, la protection juridique qu'il nous a apporté à nous élus, elle est essentielle pour le travail que nous accomplissons au quotidien. Merci, Monsieur PERNET.

La séance est levée à 22h50.

- - - - -

Le 29 septembre 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo

Séance Publique du 02 juillet 2026 tenue à l'Hôtel de Ville à 18h30, en vertu des articles L 2121- 7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Nombre de Conseillers effectivement présents : 37

Nombre de pouvoirs : 6

Absents : 0

Quorum : 22

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des rapports aux Conseillers Municipaux : 26 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 juin 2026

Date de publication de la séance : 03 juillet 2026

Le Président de séance, M. Gilles LURTON, rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 05 juin 2026, ainsi que l'annexe récapitulative des observations éventuelles, complétée le cas échéant par les observations orales formulées ce jour en séance ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal.

M. Gilles LURTON soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président de séance

Gilles LURTON



Le(s) Secrétaire(s)

Arthur BUSNEL

